LA RÉFUTATION

COMPLETE PAR HASARD;

OU

Rés Pf XVIII-543

LETTRE DE M. JAIMONSLOR,

CURÉ CONSTITUTIONNEL DE GARDÉE,

A M. SERMET,

Évêque Métropolitain du Sud, sur son Instruction Pastorale.

Mise au jour par L. S. S. D. M. A. T. C. A. D. C.

A PRÈDICI,

Chez MALNIPENSE, Imprimeur.

1792.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

PRÉFACE.

La lettre ſuivante fut trouvée manuſcrite, je ne ſais où, mais peut-être auprès de quelque bombe. M. l'Évêque Sermet l'y avoit vraiſemblablement laiſſée tomber. Un ariſtocrate s'en ſaiſit; & comme elle lui a paru intéreſſante, il s'empreſſe de la donner au public.

LETTRE

DE M. JAIMONSLOR,

CURÉ CONSTITUTIONNEL DE GARDÉE,

A M. SERMET,

Évêque du Département de la Haute-Garonne, Métropolitain du Sud.

MONSIEUR,

EN m'envoyant votre INSTRUCTION paſtorale, vous m'avez preſcrit de vous marquer, dans le plus grand détail, tout ce qu'on en penſeroit dans ma vaſte paroiſſe. Votre place & la mienne me font un devoir de vous obéir ; & les juſtes

ſentimens dont je ſuis pénétré pour votre perſonne, ſuffiroient pour m'engager à remplir vos déſirs. Je n'ai à craindre pour le moment que d'en trop faire ; je vous envoie une très-longue relation : vous y trouverez des choſes divertiſſantes, & d'autres ſérieuſes ; celles-là pourront vous amuſer un moment, & celles-ci vous ſeront peut-être utiles pour les nouveaux écrits que vous aurez à compoſer.

Vous m'avez, Monſieur, particulierement recommandé de vous faire bien ſavoir la façon de penſer de M. Euloge, ce reſpectable eccléſiaſtique qui demeure à l'extrêmité de ma paroiſſe. Je ne manquai pas, auſſi-tôt que je pus, d'aller chez lui, de lui offrir un exemplaire de votre ouvrage, & de le prier de vouloir bien, quand il vous auroit lu, me faire part de ſes réflexions. Je ne l'ai pas vu depuis : vous pouvez vous rappeler que, malheureuſement pour le plaiſir de ma ſociété, ſa [illegible] eſt fort éloignée de mon preſbytere ; mais par bonheur, voilà qu'en ce moment je reçois une de ſes lettres. Je ne puis douter qu'elle ne contienne ce que vous déſirez : je vais la joindre en nature à mon paquet, & ſans même la lire ; car le temps ne me permettroit point de le faire. Aſſurément, je ne ſaurois mieux remplir cette partie de votre commiſſion.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Il me paroît que c'eſt ici la place naturelle de cette lettre. Je donnerai enſuite le reſte de celle de M. le curé.

LETTRE DE M. L'ABBÉ EULOGE

A MONSIEUR JAIMONSLOR.

Vous ſavez, Monſieur, que je n'aime point la médiſance, & qu'aucun chrétien ne doit l'aimer. Vous pouvez donc avoir déjà deviné que je ne ſuis point content de l'INSTRUCTION PASTORALE de M. votre évêque. Mille choſes m'y déplaiſent. La ſeule dont je veux ici vous parler, c'eſt qu'il y dit à tort & à travers beaucoup de mal de tout ce qui lui eſt oppoſé : preſque toujours même ce ſont de pures calomnies. Etoit-ce donc là le moyen de ſe concilier, de s'attacher les eſprits ? Et s'il ne croyoit pas pouvoir réuſſir, ne devoit-il pas, lui, miniſtre de paix, faire au moins comme le directoire de notre département, qui dans une de ſes dernieres Adreſſes, a la ſageſſe de ne rien dire que de propre à ramener parmi les concitoyens la tranquillité, l'union, la concorde ?

Les eccléſiaſtiques qui ne le reconnoiſſent pas pour évêque légitime, ou qui ont refuſé le fameux ſerment ; ne ſont coupables d'aucun délit contre la loi ; puiſque la loi même leur aſſure en termes exprès la liberté des opinions religieuſes, & qu'elle ne fait à perſonne un devoir abſolu de jurer. Plutôt que d'aller contre leur conſcience, ils ſe ſont laiſſé bannir de leurs places, priver de la meilleure partie de leurs biens, vexer enfin

de mille ſortes de manieres ; & l'on n'a jamais pu, juſqu'à préſent, les convaincre d'avoir voulu de leur côté nuire à perſonne.

Quelque opinion que nous ayons, vous & moi, Monſieur, ſur les affaires préſentes ; cette conduite doit nous paroître, & elle eſt certainement digne de grands éloges. Votre évêque dit lui-même (1) « qu'il reſpecte les ſcrupules de ces » eccléſiaſtiques, & que pluſieurs d'entre eux » méritoient mieux que lui la place qu'il occu» pe (2) ». Toutefois comment les repréſente-t-il enſuite ? Il n'a pas honte d'en faire le portrait le plus affreux.

Selon lui « le plus grand nombre des prêtres » & des lévites de notre département ſont armés » contre la loi, & prêts à ébranler, à renverſer » l'empire, plutôt que de renoncer à d'injuſtes » prétentions (3). Ils déchirent le ſein de l'égliſe » & de la patrie, nos meres communes ; & » *ils ne ſe montrent ni vrais fidelles ni bons* » citoyens (4). La plupart peut-être envient l'état » où ils lui font un crime d'être parvenu (5) » : & par conſéquent ils ſont tout-à-la-fois envieux, hypocrites, & menteurs ſur les objets les plus graves de la religion. Ce n'eſt pas tout ; voici d'autres traits qu'il ajoute à ce tableau de ſa façon.

« Peu verſés dans l'étude de l'antiquité, ils » ont adopté un ſyſtême abſurde, dont ils ont » juré de ne jamais s'écarter (6). Sous le faux » prétexte de préſerver le peuple de l'erreur, » ils l'induiſent aux erreurs les plus groſſieres &

---

(1) Mandement, pag. 2.
(2) Inſtruct. paſt., pag. 31.
(3) Pag. 3. —— (4) Mand. pag. 2.
(5) Pag. 6. —— (6) Pag. 9.

» les plus révoltantes (1). Ils ſemblent travailler » à élever une nouvelle ſecte, ſur les débris » de cette foule d'abus trop long-temps tolérés (2). » Ce ſont des prêtres égarés qui n'ont ſu que » murmurer contre la deſtruction des abus, que » pluſieurs d'entr'eux étoient intéreſſés à maintenir, » & qui ont mieux aimé paroître mauvais ci- » toyens, que paſteurs vraiment évangéliques (3)».

Ailleurs il dit non pas ſeulement que quelques-uns employoient leurs revenus ſacrés contre l'eſprit des ſaints canons; mais il oſe aſſurer en général « qu'ils les faiſoient ſervir d'aliment à toutes les » paſſions (4) ». Enfin, par une calomnie encore plus atroce, mais où le ridicule eſt réuni avec l'atrocité, il ajoute que « peu contens de ſe » ſéparer de ſa communion, ils ourdiſſent contre » lui des trames criminelles qui, ſi la Providence » n'eût pris ſoin de les faire avorter, l'euſſent » peut-être réellement frappé d'une excommu- » nication phyſique, en le retranchant pour » toujours de la terre des vivans (5)».

Votre évêque ſe plaint quelque part (6), M., « que les eccléſiaſtiques qui le regardent » comme un intrus, déchirent ſa réputation, » qu'ils le baffouent, qu'ils provoquent contre » lui le mépris & la défiance des fidelles ». Ne vous paroît-il pas, ainſi qu'à moi, qu'ils pourroient bien mieux de leur côté lui adreſſer les mêmes plaintes? Mais qu'ils s'en conſolent: ils ne ſont pas les ſeuls qu'il attaque.

Il convient que les évêques vraiment remplis de l'eſprit de leur état, « tels, nous dit-il,

---

(1) Pag. 30. —— (2) Pag. 4.
(3) Pag. 35. —— (4) Pag. 11.
(5) Pag. 26. —— (6) Pag. 31.

» que j'en connois moi-même plusieurs, désiroient » ardemment la réforme des abus (1) » : & cependant, par une contradiction manifeste, il dit d'eux en général, dans un autre endroit, « qu'ils » ont obstinément refusé de proscrire les abus, » lorsqu'ils étoient libres de le faire, lorsqu'on » les y exhortoit, qu'on les en prioit, qu'on les » en sollicitoit. »

Les évêques, avance-t-il encore, « ont rejeté » les lois de leur patrie ; & lorsqu'ils ont dit » qu'ils ne refusoient le serment, que parce que » leur conscience ne le leur permettoit point, » ils ont abusé d'un mot sacré : pour parler » avec franchise, ils n'auroient dû faire mention » que de leurs intérêts temporels (2) ». Ainsi les mesure-t-il à sa mesure ; & il ajoute :

« Non contens de repousser eux-mêmes les » lois douces & bienfaisantes de l'assemblée », Ces lois merveilleuses, « capables d'opérer la » félicité de la génération présente & des géné- » rations à venir ; ils excitent tous les citoyens » à les enfreindre & à les renverser (3). Ils » font dans cette vue des mandemens incendiaires, » & soutiennent un système orgueilleux & révol- » tant (4). Ils séparent la femme qu'ils ont » séduite de l'époux fidelle à la loi, & font » déshériter l'enfant qui ferme l'oreille à leur » doctrine. Ils soupirent après une guerre de » religion, soulevent toute l'Eupore contre leur » patrie, & excommunient aussi follement que » vainement au gré de leur caprice (5). Sous » le prétexte pitoyable de se préserver d'un

(1) Pag. 10. — (2) Pag. 16.
(3) Pag. 27. — (4) Pag. 14.
(5) Pag. 16.

» ſchiſme chimérique, ils créent, ils fomentent, » ils perpétuent un ſchiſme réel qui peut avoir » les ſuites les plus funeſtes, & qui rend même » odieuſe la religion catholique (1) ».

Votre évêque ne craint pas de publier & de vouloir faire croire à tous les citoyens de chaque claſſe que « la porte de l'épiſcopat s'ouvroit feu- » lement aux efforts de la protection & aux » foupleſſes de l'intrigue; que nos Rois ſe repo- » ſoient de cette élection délicate, ſur un miniſ- » tre équivoque & amphibie, obligé preſque » toujours ſous peine d'être diſgracié, d'obéir » au caprice d'une courtiſane accréditée (2); que » nous avons à rougir d'avoir vu la carriere des » dignités eccléſiaſtiques ſemblable à des jeux » olympiques »; &, ce que j'ai honte de répé- ter, même dans cet écrit, « que les Laïs & les » Phrinès diſtribuoient les croſſes, & mettoient » l'encenſoir dans les mains de leurs eſclaves ou » de leurs adorateurs; que le ſanctuaire des lois a » ſouvent retenti des querelles ſimoniaques du » clergé ». Enfin votre évêque diſcret termine cette impudente diatribe en diſant que « s'il ne » pouſſe pas plus loin ce détail, c'eſt que la pru- » dence l'arrête (3) ». Mais quelle ſorte de pru- dence dans cet homme, grand Dieu !

Il veut nous faire entendre que tous les nobles, & nos Rois mêmes doivent nous être odieux; « parce que ceux-là ou leurs ancêtres ont dévaſté, » dévoré, ravagé, ſcandaliſé les provinces; en » partageant les caprices, les manies, & les foi- » bleſſes de ceux-ci (4) ».

---

(1) Pag. 16. —— (2) Pag. 12.
(3) Pag. 17. —— (4) Pag. 7.

Il ne peut douter qu'à la cour, où il ſe vante tant d'avoir prêché, il n'y ait eu dans tous les temps, & qu'il n'y ait en particulier dans le nôtre, des perſonnes de tout rang, d'une conduite vraiment réguliere, pieuſe, édifiante : & il nous dit que « la cour eſt un aſile infect, où il ne ſe » ſeroit préſervé que par un privilege excluſif, » de l'air contagieux qu'on y reſpire ; qu'elle eſt » le ſein de la molleſſe, de la volupté, du faſte, » & de la profuſion (1) ».

Après avoir fréquenté nos anciens magiſtrats, comme il s'eſt toujours efforcé de le faire ; il ne peut ignorer qu'au moins pluſieurs d'entr'eux étoient dignes de leur état, & qu'ils en avoient les vertus, ſur-tout l'amour du bien public. Cependant il ne craint pas d'affirmer que la raiſon pour laquelle ils improuvent la nouvelle conſtitution, c'eſt qu'elle humilie leur orgueil (2).

Il ſe glorifie d'avoir le plus ſincere, le plus tendre attachement pour l'égliſe, & un zele enflammé pour l'exaltation d'icelle : & au lieu de nous rappeler, d'après S. Paul, qu'elle eſt toujours, ſelon l'eſprit, pure, ſainte, ſans tache ni ride ; il nous dit crûment qu'avant ſon élévation à l'épiſcopat « elle étoit dégradée & avilie (3) ».

Il ſuppoſe, & il voudroit nous faire croire que, dans les affaires les plus importantes, le vénérable college des cardinaux & toute la cour Romaine ſont capables de ſe décider d'après une vaine & criminelle ambition, plutôt que d'après les droits de l'inaltérable vérité, & les avantages les plus éclatans de la ſainte religion (4) : c'eſt encore ici ſa meſure qui ſert.

(1) Pag. 7. — (2) Pag. 17.
(3) Pag. 4. — (4) Pag. 22.

Le

La célebre ſociété des Jéſuites, dont tant de perſonnes de toute condition, de tout état, éclairées ou pieuſes, ont ſi amerement déploré la perte, & que tout ce qui a quelque zele pour la religion, doit aujourd'hui regreter encore davantage; eſt auſſi en bute aux traits calomnieux du nouveau faiſeur d'Inſtruction paſtorale: il l'accuſe d'avoir été l'odieux artiſan de quelques querelles indifférentes, ſelon lui, pour le maintien de la foi; & où néanmoins, ajoute-t-il, deux partis luttoient avec rage l'un contre l'autre, & faiſoient entendre que Janſenius & Molina étoient les dieux qu'il falloit adorer (1).

Il ſemble qu'il veuille auſſi diminuer ou changer la haute idée que nous avons de la piété qui regne dans nos communautés de religieuſes. Il veut nous faire accroire que « ſon expérience l'a » mis à portée de connoître, mieux que bien » d'autres, les funeſtes effets que produiſent dans » ces aſiles ſacrés les paſſions humaines; ſur-tout » lorſqu'elles ont pour prétexte le zele de la re- » ligion. Il dit qu'on a vu toujours alors ces » aſiles, devenir des foyers d'intrigue, de médi- » ſance, decalomnie, & de révolte: » & il ſuppoſe calomnieuſement qu'aujourd'hui « les foi- » bles & timides colombes qui les habitent, » peuvent ſe transformer en vautours furieux, » pour lui déchirer les entrailles; qu'elles ſont » déjà enflammées de fureur; qu'au ſortir du » banquet céleſte, elles oſent inviter le ciel à s'en » rendre complice; & qu'elles forment des vœux » téméraires pour une contre-révolution, qui, » en dépeuplant notre patrie, mettroit peut-être » en danger, non-ſeulement leur vie, mais encore » un tréſor qui leur eſt mille fois plus précieux (2).

(1) Pag. 21. — (2) Pag. 31 & 3.

Quant à leurs directeurs, il les traite, en termes exprès, de guides aveugles dont la plupart, francs-maçons ou appelans, ont bravé des excommunications authentiques des souverains pontifes (1).

Il paroît sur-tout sensible à ce que les femmes s'éloignent de lui, & ne vont plus l'écouter. Il ose dire que « cela indique une révolution déplo-» rable dans leurs mœurs, & dans leur caractere ». Il ajoute « qu'elles sont devenues un sexe dur, » un sexe féroce, appelant, dumoins par ses » désirs, les ennemis du dehors contre des freres, » des époux, & ses propres enfans ». Il attribue cet incroyable changement aux conseils perfides de ceux qui l'égarent; car il accuse les femmes, « de se laisser diriger par des ministres intéressés » & passionnés, & de mettre en eux une confiance » aveugle (2) ».

Il a eu sans doute à se plaindre plusieurs fois de nos corps administratifs. Ils n'ont peut-être pas toujours secondé son zele ou plutôt sa passion contre ceux qui croient ne pouvoir le reconnoître. C'en est assez pour qu'il trouve une maniere adroite de médire aussi d'eux. Il fait assez clairement entendre ou dumoins soupçonner qu'il y a des administrateurs qui, « loin de défendre » vigoureusement la constitution, travaillent » sourdement à la détruire & à la rendre odieuse, » s'attirent la honte de voir leurs noms flétris, » avilis aux yeux de leurs contemporains, & » passer à la postérité comme ont passé jusqu'à » nous, les noms de ces monstres qui en divers » temps ont trahi leur patrie (3) ».

Enfin, M., cet inventeur d'une nouvelle mode d'instruction pastorale, voulant, ce semble, ne rien

(1) Pag. 32. —— (2) Pag. 5 & 6. —— (3) Pag. 34.

laiſſer d'intacte, rien à déchirer, ſort une ſeconde fois du royaume, pour aller calomnier tous les Rois de l'Europe. Il les qualifie tout uniment « de deſpotes, qui tremblent pour eux-mêmes, » & dont la monſtrueuſe autorité va bientôt » s'évanouir (1) ». Pour ce qui eſt de leurs armées, ce ne ſont à ſes yeux que « des ſoldats » avilis par une longue ſervitude (2) ».

Je ne ſaurois ajouter rien de plus à ma lettre : votre évêque a lui-même prononcé ſa ſentence. Il dit quelque part : « Si nous employons les » injures, les perſonalités, les calomnies. (Eh ! » qu'il eſt difficile, qu'il eſt rare, même en » ſoutenant une bonne cauſe, même avec des » intentions pures, de ne pas donner quelquefois » dans ces écarts !) alors ce n'eſt plus contro- » verſe, *c'eſt acharnement, c'eſt fureur* (3) ». Quel perſonnage donc, M., que cet évêque de nouvelle fabrique ! Il eſt tel que d'après ſa propre maxime on ne peut s'empêcher de le regarder comme acharné, comme furieux. Eh ! il trouveroit difficile de ne l'être point, même en ſoutenant une bonne cauſe !...

J'aurai l'honneur de vous dire mes réflexions d'un autre genre à notre premiere entrevue. En attendant ce plaiſir, que je me procurerai quand le temps ſera plus beau & le chemin moins mauvais, je ſuis avec un reſpectueux attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, L'Abbé EULOGE.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Après la lecture de la lettre précédente, on va peut-être s'imaginer que Monſieur Sermet

(1) Pag. 34. —— (2) Pag. 34. —— (3) Pag. 20.

s'eſt plu à médire généralement de tout le monde, & à tout calomnier; mais on ſe tromperoit : on verra bientôt que le digne évêque fait une grande exception.

Suite de la Lettre de M. JAIMONSLOR *à M.* SERMET, *évêque.*

LE jour de l'Épiphanie, Monſieur, je montai en chaire pour lire votre Inſtruction paſtorale. Je ne voulus pas que mon peuple en perdît une ſeule ligne; & comme ce bel ouvrage eſt un peu long, j'en fis à pluſieurs fois : j'en lus une partie le matin; & l'autre, l'après-midi. Le bon peuple, qui prend ſimplement ce qu'on lui donne, me parut en être touché : le reſte, qui ſe mêle de raiſonner, d'examiner, de juger, ſemble n'en être pas ſatisfait.

Je conſeillai en particulier à M. l'Abbé Ridiculant, que vous avez bien voulu me donner en qualité de vicaire, de préparer, pour le Dimanche ſuivant, quelque choſe de relatif à l'Inſtruction paſtorale. Il entra dans mon idée avec zele; & quelques heures après, ayant déjà commencé à s'occuper de ſon ſujet, il vint me prier de trouver bon qu'il prêchât le ſoir, & qu'il fît enſuite chanter un Cantique. Cette propoſition me parut un peu ſinguliere : cependant j'y conſentis; & le moment venu, il prononça le diſcours ſuivant, que j'ai copié mot à mot ſur ſon manuſcrit. Vous verrez, en le liſant, que l'Auteur, qui eſt d'une grande bonhomie, & qui, comme vous ſavez,

sortit, il y a six mois, de chez les Peres Capucins, conserve encore le haut goût de ce que vous appelez *Capucinades*; mais que d'ailleurs il ne manque pas d'une certaine facilité.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

L'Éditeur est bien éloigné de vouloir, en publiant cet écrit, mortifier le moins du monde ceux des anciens confreres de M. Ridiculant, qui restent fidelles à leur ordre & à leurs engagemens. Il les estime trop, & ils sont en effet trop estimables, pour qu'il puisse avoir jamais une pareille intention à leur égard.

PANÉGYRIQUE

DE M. SERMET,

ÉVÊQUE DE LA MÉTROPOLE DU SUD,

Tiré des propres paroles de l'Instruction pastorale du dit M. Sermet;

Par M. l'Abbé RIDICULANT, ci-devant Capucin, sous le nom de *Pere Jean-François de Gourdon.*

Præibis ante faciem Domini parare vias ejus.... Illuminare his qui in tenebris & in umbra mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

Vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer ses voies... pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténebres & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pas dans le chemin de la paix. *Ces paroles sont le texte même de l'Instruction pastorale de M. notre digne évêque.*

Vous savez, Messieurs & mes très-chers freres, que depuis long-temps, lorsque nous paroissons

ſur cette chaire, ce n'eſt pas pour vous parler de l'Evangile, ſelon l'ancien uſage; mais de la nouvelle conſtitution de l'aſſemblée, ainſi que l'exige notre auguſte municipalité *(a)*. Nous vous liſons exactement tous les décrets qu'elle nous donne, & ce n'eſt pas notre faute ſi vous ne les comprenez point; car nous n'y ajoutons, ni n'en changeons, ni n'en retranchons un ſeul mot. Aujourd'hui je veux vous faire ſur l'enſemble même de cette belle & admirable conſtitution, un diſcours d'un genre nouveau, & qui ſoit dans le même goût de celui que je vous débitai le jour de votre ſaint Patron. *(b)* Voilà pourquoi, pour plus grande cérémonie, j'ai voulu, comme je fis en cette autre ſolennité, vous prêcher aujourd'hui à Vêpres, & non pas à la Meſſe.

Preſque tous ceux d'entre vous qui ont reçu quelque éducation ou qui poſſedent une certaine fortune, ont le malheur d'être encore ariſtocrates. S'ils viennent à nos offices, ce n'eſt que par reſpect humain, & par crainte qu'on ne les maltraite, comme on a déjà fait pluſieurs de leurs ſemblables. Mais en ce moment je veux les convertir tous tant qu'ils ſont, & donner en même-temps à nos bons patriotes de quoi s'affermir de plus en plus dans leur parti. Quel moyen dois-je employer pour réuſſir? J'ai long-temps cherché

Notes de l'Éditeur.

(a) Elle eſt compoſée d'un chapelier, d'un cabaretier, d'un tailleur, & d'un vigneron.

(b) Si ce diſcours eſt dans le même goût qu'un autre, il ne peut guere être d'un genre nouveau: mais en donnant ces ouvrages-ci au public, l'Editeur s'eſt fait une loi de n'y rien changer. Il ſe contente de publier fidellement les beautés & les défauts.

le meilleur : enfin je me ſuis ſouvenu que lorſque j'avois l'honneur d'être ci-devant Capucin, nos révérends peres gardiens, cuſtodes, définiteurs, & provinciaux, quand ils vouloient nous engager à aimer notre regle, & même la diſcipline, nous diſoient qu'elle étoit ſainte, puiſque de grands Saints & des Savans profonds, tels que St. François & St. Bonaventure l'avoient bien obſervée. Si donc je vous démontre que celui à qui ſon grand attachement pour la conſtitution, & ſon patriotiſme diſtingué, ont mérité la premiere place du clergé régénéré de ce vaſte dioceſe, eſt tout-à-la-fois un Saint & un Savant illuſtre ; je réuſſirai ſans doute dans mon ſalutaire projet. Or il en ainſi, Meſſieurs & mes très-chers freres ; & notre digne nouvel évêque a eu bien raiſon de s'appliquer à lui-même, comme il a fait, ces paroles que l'Eſprit-Saint n'avoit inſpirées que pour Jean-Baptiſte, le plus privilégié des Prophetes, & le plus grand des hommes : *Præibis ante faciem Domini parare vias ejus....* Vous marcherez devant le Seigneur, pour lui préparer ſes voies.... pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténebres & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pas dans le chemin de la paix.

Avant d'entrer en matiere ſaluons la Sainte Vierge : *Ave Maria.*

PREMIERE PARTIE.

Il y a des auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de St. Ambroiſe, de St. Grégoire de Nazianze, de St. Bazile, & de quelques autres grands auteurs, d'après leurs ſeuls, mais volumineux ouvrages. Je puis faire quelque choſe de plus par rapport à

Monſ. notre nouvel évêque. Pour compoſer ſa vie ou plutôt ſon panégyrique, je n'ai beſoin que de mettre en ordre, & de vous répéter en propres termes ce que lui-même nous a dit, dans les trois excellentes pieces qu'il nous a dernierement envoyées; ſavoir ſon Mandement, ſon Inſtruction paſtorale, & ſa Lettre de communion au Pape. Oui; Meſſieurs & mes très-chers freres; à quelques tranſitions près & à certains petits mouvemens oratoires, auxquels je me ſuis livré dans le feu de ma compoſition, je ne vous parlerai que d'après lui-même. Vous ne ſauriez donc avoir le moindre doute ſur ce que je vous dirai: car il doit encore mieux ſavoir qu'un témoin oculaire, tout ce qui le regarde; & ſuivant ſa propre obſervation, « Qui eſt-ce qui ſait mieux que lui ce qui ſe paſſe » dans ſon ame (1) » ? Ainſi, mes très-chers freres, ne manquez pas de me croire; car c'eſt de là que tout dépend. Je commence (*a*).

La Providence, qui ſavoit que M. Sermet devoit être évêque, ne voulut pas qu'il pût craindre d'être coupable d'intruſion ſur ſon ſiege. En conſéquence « elle ne le fit pas naître de parens » diſtingués par leur élévation, par leur crédit, » ou par leur opulence. Il n'eſt perſonne qui, en » le voyant, ne puiſſe dire ce que les juifs diſoient » de Jeſus-Chriſt: N'eſt-ce pas là le fils d'un ſim-

---

Note de l'Éditeur.

(*a*) Il paroît que notre orateur a voulu faire ici deux exhordes comme Bourdaloue. Sans doute il a penſé que l'importance de ſon ſujet demandoit qu'il imitât la maniere de ce grand maître d'éloquence.

(1) Pag. 29.

ple

» ple plébéien (*a*), *Nonne hic eſt fabri filius*? Son » origine n'a rien de pompeux, rien qui puiſſe » l'enfler & l'énorgueillir » : elle a quelque choſe de plus avantageux & de plus grand. « S'il fût né » de parens nobles, quelqu'un de ſes auteurs de » l'un ou de l'autre ſexe auroit, pour élever ſes » deſcendans, dévaſté, dévoré, ſcandaliſé les » provinces ; au lieu qu'étant né d'une des plus » petites tribus, il n'a dans ſon origine rien qui » puiſſe le faire rougir, ni lui inſpirer des remords » ou des alarmes ſur ſa vocation (1) ». Une origine qui a de pareils avantages, & qui d'ailleurs a la gloire de reſſembler à celle que Jeſus-Chriſt choiſit de préférence en venant ſur la terre, eſt ſans doute, tout bien conſidéré, la meilleure, la plus recommandable de toutes les origines : & c'eſt là ce qu'a d'abord voulu nous faire comprendre M. notre nouvel évêque.

A ſon baptême, il eut le bonheur de recevoir les trois ſaints noms d'Antoine, de Paſchal, d'Hyacinte ; « & dès ſon berceau, *choſe merveilleuſe*, » il commença d'être fidelle à l'égliſe, & il l'a » conſtamment été depuis » , comme il s'en glorifie (2).

« Dès ſa plus tendre enfance, il ſe voua ſans » balancer à une retraite obſcure, pour y mé- » diter en ſilence la loi du Seigneur (3). Oui,

---

Note de l'Éditeur.

(*a*) Le texte ſacré porte *d'un artiſan*. Je ne ſais par quel motif M. Sermet, que M. Ridiculant copie ici avec fidélité comme par-tout ailleurs, a préféré traduire *d'un ſimple plébéien*. Seroit-ce parce que ce dernier mot ſignifie quelque choſe de moins ignoble ?

(1) Pag. 16. —— (2) Pag. 12. —— (3) Pag. 17.

» dès ſes plus tendres années, il eut le courage » de renoncer au monde, pour pratiquer, dans » une obſcure retraite, toutes les vertus chré- » tiennes, & marcher avec plus de ferveur dans » la voie de la perfection (1).

» Il a vécu pendant quarante-deux ans dans » un état pauvre, obſcur, laborieux, pénitent; » & pendant ce grand eſpace de temps, il a eu » le bonheur de porter les dévotes livrées de la » Sainte Vierge, la reine des apôtres & de leurs » ſucceſſeurs, » du nombre deſquels il devoit être: « auſſi ſe glorifiera-t-il, juſqu'à ſon dernier ſou- „ pir, de la reconnoître pour ſa mere (2) ».

„ Mais avant d'être placé ſur le ſiege des Satur- „ nin & des Exupere, & de devenir le paſteur „ de ſes concitoyens, il en avoit été long-temps „ le prophete (3) „. Eh! avec quel zele n'a-t il pas toujours rempli cet auguſte miniſtere? " Se „ faiſant tout à tous, pour les gagner tous à J. C., „ il aimoit à négliger ſes propres beſoins, pour „ ne s'occuper que des leurs; il ſe faiſoit un „ plaiſir de ſacrifier ſon repos, ſa ſanté, pour „ diſſiper leurs erreurs, les arracher au crime, „ & leur faire franchir, non-ſeulement ſans „ frayeur, mais encore avec joie, ce paſſage „ terrible qui conduit à l'éternité (4) „.

« De tous les temples qui décorent la ville de „ Toulouſe, il y en a peu qui n'euſſent été le „ théâtre de ſon zele. Il n'y avoit guere que „ l'auguſte baſilique de St. Saturnin, qui n'eût „ pas eu cet avantage „. Mais combien de fois n'avoit-il pas ſouhaité de le lui procurer? Ah! " de- „ puis long-temps il déſiroit qu'elle l'eût à ſon

(1) Pag. 31. —— (2) Inſt. Pag. 2 & 6.
(3) Pag. 3. —— (4) Pag. 5.

„ tour (1) „. Tel le plus grand des apôtres, après avoir répandu de tous côtés dans l'univers, la lumiere de l'évangile, déſiroit encore de faire part aux Romains des grâces ſingulieres que Dieu ſembloit avoir particulierement attachées à ſes prédications. Cette comparaiſon eſt d'autant plus heureuſe, Meſſieurs & mes très-chers freres, que " le temple en queſtion eſt depuis long-temps „ devenu une ſeconde Rome (2) ».

Ce n'eſt pas ſeulement dans Toulouſe, cette grande ville, que M. notre nouvel apôtre ſe plut à exercer ſon zele de prophete. « Les ordres de » la providence, & le zele qui l'anima toujours » pour le ſalut du prochain, l'arracherent ſou- » vent de la retraite *obſcure à laquelle il s'étoit* » voué (3) ». La plupart des prêtres de ce vaſte dioceſe, eurent le bonheur de le voir dans leur paroiſſe. « Il s'empreſſoit d'aller partager leurs » travaux, d'inſtruire leurs ouailles, & de gé- » mir avec eux ſur les abus » , que l'aſſemblée vient de réformer pour toujours (4).

Ce n'étoit point encore aſſez: « les mêmes » ordres de la providence & le même zele le » tranſporterent de province en province, dans » les villes & dans les campagnes, pour éclairer » la foi des uns, & ranimer la ferveur des autres; » & il eut la conſolation de ne rentrer jamais » dans ſa retraite, qu'accompagné des bénédic- » tions publiques (5). Tous ſes concitoyens » l'aimoient, le chériſſoient tendrement (6). Tous » les eccléſiaſtiques, & ceux là même qui lui » ſont oppoſés aujourd'hui, l'aimoient, l'hono-

(1) Inſtruc. Pag. 1. —— (2) Pag. 2.
(3) Pag. 3. —— (4) Pag. 5.
(5) Pag. 3. —— (6) Mand. Pag. 1, & Inſt. Pag. 5.

» roient, le respectoient, le consultoient avec » confiance sur l'art difficile & pénible de con- » duire les ames; & ils connoissoient dans ses » décisions la doctrine de l'église (1) » , toujours sage & qui ne trompe jamais.

« Mais c'étoit sur-tout les femmes, qu'un cœur » plus sensible, une imagination plus vive, une » vie plus retirée, & des occupations moins » bruyantes, rendent plus propres à la médita- » tion, à la priere, à la piété; c'étoient sur-tout » les femmes, dont le sexe semble avoir pour » partage la douceur & l'aménité, qui s'empres- „ soient de l'aller entendre en foule (a) „ : elles le regardoient comme un grand saint; " elles le „ canonisoient; il n'y avoit parmi elles qu'une „ voix sur son compte; il réunissoit tous leurs „ suffrages; & plus d'une fois peut-être elles „ avoient désiré de le voir élevé à l'épiscopat (2)„; sans doute parce qu'elles l'en voyoient très-digne.

« Les religieuses mêmes, si elles n'avoient été » obsédées par les ennemis de l'ordre & de la » tranquillité publique, auroient maintenant fait » voler vers lui leur cœur (3); car elles ne peu- » vent ignorer les dispositions du sien envers

---

Note de l'Editeur.

(a) On ne doit pas soupçonner que les grâces extérieures du révérend Pere, eussent à tout cela la moindre part; quoiqu'il se soit vanté dans le temps à un Religieux de ses amis, qu'il ne tiendroit qu'à lui de faire tourner la tête aux femmes qu'il voudroit. L'Editeur de cet ouvrage peut prendre à témoin l'Etre Suprême, qu'il sait depuis plus de six ans l'anecdote, de la propre bouche du Religieux; & notez que l'Editeur n'est pas du nombre des jureurs.

(1) Pag. 30. —— (2) Pag. 5. — (3) Pag. 33.

» elles. Toujours il fut zélé pour leur ſanctifica-
» tion, & jamais il ne doit ceſſer de l'être. Elles
» ſavent peut-être qu'il fut un temps où, dans
» un âge bien moins avancé que celui qu'il a
» préſentement, on le crut déjà propre à rem-
» plir une miſſion honorable dans pluſieurs mai-
» ſons des Carmélites, ſoumiſes à la même regle
» qu'il profeſſoit alors : & l'on n'y a pas oublié
» ſans doute que la charité chrétienne y dirigea
» toutes ſes démarches. Avec quelle patience,
» quelle douceur, n'écoutoit-il pas les plaintes,
» même celles qui étoient mal fondées ! Comme
» il s'appliquoit à détruire les ſcrupules, à diſſi-
» per les inquiétudes, à calmer les conſciences,
» à affermir ou à rétablir l'ordre & la paix (1) » !
Ah ! il ne peut s'empêcher, en nous le diſant,
d'en être tout ſurpris & de s'admirer lui-même.

Pourrois-je oublier ici ce qu'il a eu ſoin de nous dire deux ou trois fois (2) ? Il a brillé ſur un plus grand théâtre, ſur le plus beau du royaume, & peut-être de toute l'Europe alors. Ne croyez pas qu'il eût rien fait, rien dit pour ſe procurer cet honneur ſi capable de flatter la vanité de tant d'autres. Notre bon apôtre nous fait aſſez entendre le contraire, en nous diſant « qu'il a eu occaſion, comme quelques-uns des
» Saints Peres, de paroître à la cour ; & ce ne
» fut pas pour y flatter les paſſions, y encen-
» ſer les vices : ce ne fut que pour y faire en-
» tendre les oracles de la vérité éternelle ; pour
» y inſtruire les ſouverains, avec cette noble
» franchiſe qu'exige notre miniſtere ; pour leur
» reprocher enfin leurs fautes & leurs travers,

(1) Pag. 33.
(2) Pag. 7, 37, &c.

» comme le faiſoient les Nathan & les Jean-
» Baptiſte (1) ».

Que vous dirai-je en un mot de plus, Meſſieurs, & mes très-chers freres, ſur cet article important ? je ne puis que vous répéter ce que notre nouveau prophete marque lui-même au ſouverain pontife : « c'eſt qu'il a couru, pendant plus de trente ans, » la carriere évangélique, annonçant avec zele » la parole de Dieu à tous les fidelles de l'égliſe » de France, princes & laboureurs, ſans accep- » tion de perſonnes (2) ». Eh ! le zele dont il étoit enflammé n'eſt pas d'une eſpece que l'on trouve aujourd'hui. Lui qui le ſent, nous aſſure « qu'il » a hérité du zele que le grand apôtre de ces » cantons, St. Saturnin, avoit pour la gloire de » Dieu, la défenſe de tous les dogmes, l'exal- » tation de notre mere la ſainte égliſe, & la ſanc- » tification des peuples (3) ». Qu'on ſe garde bien ſur-tout de s'imaginer qu'il y eût dans ce zele quelque choſe d'intéreſſé, comme tous ceux qui ne ſont pas ſes enthouſiaſtes admirateurs prétendent le prouver par beaucoup d'anecdotes certaines : encore une fois, perſonne ne peut ſavoir, mieux que lui, ce qui ſe paſſe dans ſon ame ; & c'eſt lui-même qui, prenant à témoin S. Saturnin, nous dit en apoſtrophant ce Saint : « Illuſtre Sa- » turnin, apôtre de ma patrie, ô mon pere ! vous » ſavez combien ce zele qui m'eſt venu de vous » par héritage, eſt pur, & combien il eſt ſin- » cere (4) ».

Repoſons-nous un moment, ſelon l'uſage, avant de paſſer à la ſeconde partie.

---

(1) Pag. 7. —— (2) Pag. 37.
(3) Inſtruct. pag. 2.
(4) Inſtruct. pag. 1 & 2.

SECONDE PARTIE.

Ce que je vous ai dit juſqu'à préſent, Meſſieurs & mes très-chers freres, eſt plus que ſuffiſant pour vous prouver les lumieres & la ſainteté diſtinguée du plus grand défenſeur de la conſtitution qui ſoit dans tout notre pays. Cependant il me reſte bien davantage à vous dire; & vous ne pourrez pas plus en douter que de ce que je vous ai dit juſqu'ici: car je vous parlerai toujours d'après la même irréfragable autorité, c'eſt-à-dire, d'après lui-même.

Et d'abord, vous pouvez vous imaginer combien lorſqu'on mene une vie diſſipée, qu'on ne fait que courir *çà & là dans les rues d'une ville*, & qu'on parcourt même de tous côtés les provinces & les campagnes; combien, dis-je, il eſt alors difficile d'avoir la tranquillité d'eſprit néceſſaire pour des études ſérieuſes. Mais les Saints ſavent allier en eux ce qui paroît inaliiable pour les autres. Celui dont je prononce le panégyrique, a fait, malgré ſa vie errante & vagabonde, « plus » de cinquante années d'études continuelles (1) ». Ne ſoupçonnez point qu'il y ait ici de l'exagération: le calcul eſt fort aiſé; il nous a déjà dit qu'il avoit été pendant quarante-deux ans Carme Déchauſſé; or pour apprendre auparavant à lire, à écrire, pour étudier enſuite le rudiment, & parcourir tout le cours des claſſes d'un college, il lui avoit bien fallu plus de huit ans: donc il n'y a rien à rabattre « des cinquante années & au- » delà d'études continuelles ».

Et pourquoi croyez-vous, mes très-chers freres, que fuſſent d'auſſi longues études? Penſez-

(1) Pag. 8.

vous que ce fût pour des objets seulement agréables, mais vains & inutiles au salut ? Non, non. Il nous apprend lui-même que c'étoit « pour ac-„ quérir la science par antonomase, c'est-à-dire, „ toutes les connoissances relatives à nos de-„ voirs (1) ». Aussi peut-il se vanter, comme il le fait " que les Théologiens les plus exacts & les „ plus éclairés ne lui sont pas étrangers (2) „. Aussi a-t-il travaillé pendant long-temps à composer l'histoire des familles ci-devant parlementaires & nobles de Toulouse, avec toutes leurs généalogies de pere en fils : aussi mérita-t-il que l'Académie des Sciences de cette ville lui ouvrît ses portes & le fît entrer dans son sein, sans qu'il eût jamais eu la vanité de rechercher ni d'ambitionner cet honneur : aussi, pour finir cet article par un grand trait, a-t-il fait inférer dans le recueil de ce corps littéraire, une longue dissertation de sa façon sur le mot TOLUS *a*). Je vous cite sans crainte, mes très-chers freres, ce bel ouvrage, & je vous conseille de l'aller voir, parce qu'il donna lui-même, dans un jour fameux, ce conseil salutaire, aux payſans de la légion de Saint-Geniés, dont il avoit mérité de devenir l'aumônier.

A des études si disparates, quoique toutes re*latives à nos devoirs ; à des études qui pendant* plus d'un demi-siecle ont été continuelles ; aux

(1) Pag. 8. —— (2) Pag. 13.

(a) Il y a lieu d'être surpris que le bon ci-devant Pere Jean-François de Gourdon, croie, sur la parole du Pere Sermet, que le mot *Tolus*, & les généalogies Toulousaines, & toutes les questions qu'on a coutume d'agiter dans nos Académies, sont des choses qui appartiennent à la véritable science, c'est-à-dire aux connoissances relatives à nos devoirs.

courses

courſes journalieres & fréquentes dans la ville ; aux voyages ſi ſouvent répétés dans les campagnes & dans les provinces, notre Saint ſavoit encore allier l'eſprit de la priere la plus parfaite. Son interceſſion étoit ſi puiſſante, & il étoit ſi agréable à Dieu, que jamais, nous dit-il, « il » ne l'implora infructueuſement pour le ſalut de » ſon prochain (1) ». Moïſe, ni St Paul, ni Jeſus-Chriſt lui-même, ne pouvoient en dire autant ; car l'Homme-Dieu pria pour le ſalut de tous les hommes, & principalement pour celui de tous les chrétiens ; & néanmoins ni tous les hommes, ni tous les chrétiens ne ſe ſauvent. Qu'il devoit donc y avoir de plaiſir à mourir entre les mains de notre ſaint homme ! Vous ne devez plus être ſurpris maintenant de ce qu'il nous a dit, « que le paſſage terrible du temps à l'éter- » nité, il le faiſoit franchir à ſes concitoyens, » non-ſeulement ſans frayeur, mais encore avec » joie ».

Une créature auſſi privilégiée ne peut manquer d'avoir toutes les grandes vertus, dans un degré éminent, héroïque : notre nouvel évêque nous aſſure qu'il les poſſede avec cette perfection ; oui, nous dit-il, « nous l'avons cette foi vive en Jeſus- » Chriſt, cette eſpérance ferme en ſes promeſſes, » cette charité ardente pour nos freres rachetés » par l'effuſion de ſon ſang, & pour leſquels, » ainſi que l'apôtre, nous ſouffrons d'être ana- » thême ». Avec de pareilles diſpoſitions il ne peut qu'être tranquille ſur ce qui jetoit quelquefois les plus grands ſaints dans de vives inquiétudes, je veux dire, ſur l'état de ſon ame devant celui dont les jugemens ſont auſſi ſéveres qu'im-

(1) Pag. 6.

pénétrables. Il peut être sûr que par un privilege exclusif il est dans l'heureux état de grâce & d'amitié de Dieu.

Un mérite si extraordinaire, des vertus si éclatantes, des succès si prodigieux dans le ministere, ne pouvoient être ignorés des hommes, ni demeurer à leurs yeux sans une grande récompense : le Seigneur n'a pas été ingrat. Lorsqu'il a été question de choisir pour évêque du département de la Haute-Garonne, le mortel le plus capable de remplacer le digne évêque que nous avions déjà, & de régénerer l'église ; la voix des Toulousains, ou plutôt « le cri de leur amour pour » le pere Sermet, & peut-être le cri de leur » reconnoissance, l'appela tout à coup à l'épis» copat (1) ». Tout le monde sait que, ni par lui-même ni par aucun de ses amis, cette place ne fut briguée ni sollicitée en sa faveur (*a*). « Il fut arraché du sein de la retraite, & par » conséquent de la même carriere d'où l'on avoit » tiré les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, » les Epiphane, les Fulgence, les Martin, les » Malachie, les Anselme, les Antonin ». « Plu» sieurs des électeurs savent tout ce qu'il fit » pour détourner le nouveau poids sur d'autres » épaules (2). Mais il voulut bien céder enfin » aux circonstances ». Eh ! quel sacrifice ne fit-il pas alors, mes très-chers freres ! « Il comptoit (3) » être au moment heureux de se fixer pour tou» jours à cet état obscur & pénible, auquel il » s'étoit voué il y a quarante-deux ans », & qui avoit tant de charmes pour lui. « La place

(*a*) L'Editeur, ainsi que beaucoup d'autres personnes font, une exception ; car ils savent positivement le contraire.

(1) Pag. 3, 7, & 8. —— (2) Pag. 3. —— (3) Pag. 3.

» qu'on lui offroit, le devoit faire paſſer, il » eſt vrai, à un autre état non-ſeulement hono- » rable, mais doux, heureux, & tranquille en » apparence ». Mais aucun de ces avantages ne pouvoit toucher un cœur comme le ſien ; un cœur ſi fort au-deſſus de tous les ſens, & qui ne regarde que Dieu en toutes choſes. Croyez-l'en bien, mes très-chers freres : en acceptant cette place, il fit un acte des plus héroïques & dont l'homme terreſtre ne ſauroit jamais être capable : « Il ne fut ſenſible qu'aux beſoins du „ peuple (1) ; il obéit par un noble dévouement „ à la voix de ce peuple, à celle de ſa patrie „ prête à s'écrouler, à celle de l'égliſe défigurée, „ avilie, impatiente de reprendre ſa premiere „ ſplendeur (2) » ; ce qu'il a raiſon de ſuppoſer qu'elle ne pouvoit faire que par ſon humble acceptation.

" Il connoiſſoit depuis long-temps les devoirs, „ les écueils du gouvernement ; il ſavoit com- „ bien il en coûte de faire le bien ; il ſavoit „ que tout homme qui le veut ſincerement, „ éprouve preſque toujours de la réſiſtance (3) „. N'importe, toutes ces idées qui auroient effrayé tant d'autres, ne peuvent émouvoir une ame auſſi ferme, auſſi inébranlable que la ſienne. « Il étoit, nous dit-il, accoutumé par une „ longue expérience à ſe roidir contre les obſ- „ tacles, & à les regarder même comme un „ aiguillon, plutôt que comme un décourage- „ ment „ : il ne lui en falloit pas davantage ; „ il prit la réſolution de faire tout le bien dont „ il étoit capable, & il ſe mit en garde contre

(1) Pag. 31. — (2) Pag. 4. — (3) Pag. 4.

„ toute idée de crainte & de frayeur (1) „. La crainte & la frayeur, voyant en lui cette contenance fiere & menaçante, n'ont jamais osé l'approcher ; il n'est sensible à rien ; ni à ces outrages qu'on lui fait, ni à ces crachats qu'on a voulu criminellement jeter sur lui ; ni à ces bombes meurtrieres que des aristocrates désespérés ont été mettre dans sa cave, sans pouvoir être apperçus de personne, avec ce lourd paquet ; ni enfin à cette contre-révolution que l'on craint tant, mais qui n'aura jamais lieu, & qui, réussit-elle, ne pourroit le dépouiller de son épiscopat (*a*).

Il n'est touché que du bien qu'il peut faire : « Il a eu déjà le bonheur, dit-il au souverain „ pontife, de ramener à la connoissance & à la „ profession de la foi plusieurs déistes & plu„ sieurs hérétiques de son diocese ; & toute son „ ambition se borne à présent à ramener tous „ ceux qui s'y trouvent encore (*b*) : rien ne „ pourra lasser son zele ni sa patience ; il les

---

Notes de l'Éditeur.

(*a*) Une des nobles expressions du révérend Pere Sermet, *c'est qu'on ne défait pas un évêque comme on deffale une morue ;* & voilà, dit-il, ce qui le console.

(*b*) Cette traduction, par le ci-devant Pere de Gourdon est plus conforme au latin envoyé au Pape, que la traduction qu'en a faite le ci-devant Pere Hyacinthe de Toulouse : celui-ci ne s'est pas fidellement traduit lui-même en français ; il dit dans sa version, « qu'il a eu le bonheur de ramener » *certains* déistes & hérétiques de son diocese ; & que toute » son ambition se borne aujourd'hui à ramener ceux qui » *pourroient* s'y trouver encore ». Auroit-il cru que ces deux altérations lui étoient nécessaires dans son pays ?

(1) Pag. 4.

„ engagera par ſes exemples plus encore que „ par ſes paroles à entrer librement & volon- „ tairement dans le ſein de l'égliſe „. Quelles heureuſes diſpoſitions envers les mécréans ! n'en ſoyons point jaloux, mes très-chers freres ; il en a d'auſſi bonnes, d'auſſi favorables envers tous les membres de ſon grand dioceſe, & ſa tendreſſe pour eux tous ne ſe ralentira jamais. Quels ſentimens ne lui inſpire-t-elle pas auprès de Dieu, ſcrutateur des cœurs ? « Si tout-à-l'heure » il avoit à comparoître devant ſon redoutable » tribunal, il oſeroit s'y préſenter, comme évê- » que, avec une ſainte confiance : O mon Dieu, » lui diroit-il, vous ſavez ſi depuis le temps » que vous m'avez confié la conduite d'un trou- » peau qui m'étoit cher à tant de titres, le ſoin » de ſa conſervation ne m'a pas occupé tout » entier. Je penſois à ſes beſoins nuit & jour » ; lors même que j'allois au club, à la munici- palité, au diſtrict, au département, pour y faire mes pétitions, mes motions, mes harangues. « Nuit & jour je formois des vœux pour ce » troupeau chéri ; je n'étois content & ſatisfait » qu'au milieu de mes brebis : le temps de mes » fonctions étoit pour moi un temps de jouiſ- » ſance ; tout le reſte m'étoit inſipide (1).

Enfin, mes très chers freres, ce digne, ce ſincere, ce véridique & ſaint évêque nous aſſure « qu'il » ne ceſſe de prier pour nous, de nous regretter, » de nous plaindre, & de ſoupirer après cet » heureux inſtant où il eſpere nous voir revenir » à lui, nous ſerrer étroitement ſur ſon ſein, » nous arroſer de ſes larmes, & nous parler d'une » voix entrecoupée de ſanglots, comme un ſaint » patriarche (2) ». Combien en effet ſes prieres,

(1) Pag. 29 & 30. —— (2) Pag. 31.

ſi ferventes, ne lui donnent-elles pas droit d'eſpérer la converſion de tous ceux qui lui ſont oppoſés ? puiſqu'il ſait déjà par expérience que « jamais il n'a infructueuſement prié l'Etre Su- „ prême pour le ſalut de ſon prochain » ? quelle obligation ne lui aurons-nous donc point ! quelle reconnoiſſance ne lui devons-nous point déjà ! écoutez-bien, mes très-chers freres, ce nouveau trait ; il vaut lui ſeul une infinité d'autres. Notre digne évêque, M. Sermet, nous apprend que "Sans „ lui & ſes ſemblables, la religion catholique „ eût peut-être été bannie loin de tout le royaume „ de France (1) „. Oh quel homme donc ! combien il eſt digne de nos hommages ! permettez-moi, mes très-chers freres, de me livrer ici à un grand mouvement oratoire. Dans quel rang, à quelle place pourrons-nous mettre ce grand, ce ſaint homme ? Le mettrons-nous avec St. Jean de la Croix, fondateur des Petits-Carmes ? Il eſt vrai qu'il a été Petit-Carme lui-même, & qu'à cauſe de ſes vœux ſolennels il le ſera toujours, comme il nous dit qu'il ſera toujours évêque : mais il eſt quelque choſe de plus, puiſqu'il eſt auſſi martyr ; tant par tout ce qu'il nous découvre des diſpoſitions de ſon cœur, que par tout ce qu'il nous apprend qu'il ſouffre. Le placerons-nous donc parmi les martyrs ? Il l'eſt ſans doute, mais il eſt quelque choſe de plus, puiſqu'il a été pendant trente-deux ans prophete. Le rangerons-nous donc parmi les prophetes ? Il eſt encore quelque choſe de plus, puiſqu'il eſt ſucceſſeur des apôtres. Faut-il donc le claſſer parmi ceux-ci ? Mais il mérite, ce ſemble, une place encore plus diſtinguée, puiſqu'il eſt tout-à-la-fois & apôtre, & prophete, & martyr, & petit Carme. Où le mettrons-nous donc ?

(1) Pag. 16.

Suite de la lettre de M. le Curé.

Ici ſe fit un mouvement dans l'aſſemblée; l'orateur ſe troubla, & demeura quelque temps ſans parole. S'étant enſuite efforcé de reprendre courage, il finit en diſant : « Nous le mettrons où » il ambitionne *(1)* & où il eſpere d'être, c'eſt-» à-dire, ſur un des douze trônes réſervés à ceux » qui doivent juger toutes les tribus d'Iſrael ».

Vous trouverez peut-être, Monſieur, que ce diſcours à votre louange, finit d'une maniere un peu trop bruſque. Afin que vous n'en ſoyez pas ſurpris, je dois vous en dire la raiſon. Comme notre prédicateur ne ſait pas, ainſi que vous, bien débiter ſa marchandiſe, & qu'il répétoit peut-être trop ſouvent : *Où mettrons-nous ce grand Saint ?* un auditeur qui geloit de froid, & qui s'impatientoit depuis long-temps, dit avec beaucoup d'humeur & d'un ton qui fut entendu : *Que diable ! vilain Capucin, ne finiras-tu jamais ? Eh ! mets ton Saint à ma place, ſi tu veux ; car pour moi, je la laiſſe.* Et en effet, il s'en alla bruſquement ; ce qui cauſa le petit déſordre dont je viens de vous parler.

Il vous ſouvient que le ci-devant Capucin m'avoit demandé l'avant-veille la permiſſion de faire chanter un cantique : mais, au lieu d'un cantique

(1) Pag. 10.

tel que je pouvois le préſumer, il s'étoit contenté de traduire le Pſeaume cent vingt & troiſieme, en y faiſant beaucoup de changemens à ſa maniere, pour vous appliquer le tout. Il avoit multiplié les copies de cette eſpece de traduction, & les avoit répandues dans toute la paroiſſe, en prévenant ſon monde, hommes, femmes, & enfans, qu'ils devoient chanter à deux grands chœurs, cette belle & intéreſſante piece, immédiatement *après ſon ſermon. Il ne fut donc pas plutôt* deſcendu de chaire que voilà les hommes qui, de la la plus forte voix, commencent à crier de tout leur cœur :

" Si le révérend Pere Sermet ne s'étoit déclaré „ pour nous ; en jurant de tout ſon pouvoir de „ maintenir la conſtitution :

Les Femmes pourſuivent d'un ton moins fort, mais plus aigu :

« Si le révérend Pere Sermet ne s'étoit déclaré „ pour nous ; peut-être les ariſtocrates nous au- „ roient dévorés tout vivans.

Les Hommes : « Lorſque leur fureur s'eſt allu- „ mée pour conſerver leurs titres & leurs biens ; „ peut-être le malheur, l'indigence, les canons, „ & les bombes nous auroient écraſés :

Les Femmes : « Peut-être toutes les troupes „ de l'Europe, avilies & eſclaves, ſeroient ve- „ nues avec tous leurs cruels deſpotes, pour nous „ enlever notre tréſor.

Les Hommes : " Oh ! quelles actions de grâces „ nous devons au révérend Pere Sermet qui, en „ prêtant ſon ſerment pour devenir évêque, nous „ a délivrés de leurs dents !

Les

Les Femmes : " Oh ! quelles actions de grâces „ nous devons au révérend Pere Sermet, qui, „ en jurant, a peut-être empêché notre ſainte „ religion de ſortir de la France!

Les Hommes : " Après avoir été notre prophete „ pendant plus de trente ans, il eſt devenu notre „ apôtre : puiſſe-t-il être bientôt aſſis ſur un trône, „ pour juger tout Iſrael !

Les Femmes : " Nous l'avons toujours chéri, „ nous le chériſſons toujours : nous voulons en- „ core l'aller entendre en foule & le canoniſer ; „ ce grand Prophete, ce grand Apôtre, ce grand „ Saint : Ainſi ſoit-il. „

Lorſque tout cela fut chanté, & que notre légion, qui ce jour-là étoit en votre honneur venue en parade à l'office, eut pendant quelque temps fait retentir ſes deux tambours, & jouer ſes flutes & ſes hautbois, je ſortis de l'égliſe ; car, je vous l'avoue, Monſieur, & il ne ſera peut-être pas inutile que vous le ſachiez ; il eſt rare que depuis mon ſerment j'y ſois retenu comme je l'étois auparavant par des perſonnes à confeſſer ; il ſemble qu'en général la piété ſe refroidiſſe beaucoup dans nos campagnes.

M. le curé va maintenant rendre compte d'un entretien qu'il a eu avec Monſieur & Madame d'Alethe.

Monſieur le comte d'Alethe & Madame la comteſſe ſon épouſe, qui vous ont tant de fois fait un ſi bon accueil dans leur château, me ſuivirent de près. Ils me firent l'honneur, comme aſſez ordinairement, de s'arrêter chez moi, &

nous y eûmes enſemble ſur votre INSTRUCTION un très-long entretien. Il y fut dit des choſes très-fortes, & je ne fus par trop bien vous défendre. Je vais vous rendre un compte exact & fidelle de tout, tant parce que c'eſt le ſeul moyen de bien remplir la commiſſion, dont vous m'avez chargé, que pour vous faire voir à quel point certains eſprits ſont montés à votre égard, & ce que vous avez à faire pour les ramener.

Madame, dont vous connoiſſez l'imagination vive & l'eſprit un peu bouillant, quoiqu'elle ait d'ailleurs un fort bon cœur, ſembloit à peine ſe poſſéder. La vivacité & une ſorte d'indignation étoient peintes ſur ſon viſage. M. d'Alethe, à ſon ordinaire, paroiſſoit calme & tranquille. Après les complimens d'uſage, qui furent courts de part & d'autre: Il faut convenir, M. le curé, me dit la comteſſe, que nous ſommes forcés d'être témoins de choſes bien révoltantes; nous venons d'entendre dans votre égliſe un panégyrique bien ſingulier, & l'on y a célébré un ſaint d'une drôle d'eſpece: il me ſera bien difficile d'avoir foi à ſes reliques. Comment donc Madame, répondis-je? eſt-ce que vous n'avez plus pour M. notre nouvel évêque l'eſtime diſtinguée que vous avez eue pour lui autrefois? — Oh! pour cela non, il s'en faut de beaucoup: ſi la révolution a produit quelque bien, c'eſt qu'elle m'a détrompée, ainſi qu'une infinité d'autres, ſur le compte de ce franc charlatan. On l'a traité de baladin démaſqué, mais il eſt quelque choſe de pire. Savez-vous ſa véritable hiſtoire? Avez-vous lu ce qu'on a écrit contre lui, & ſur-tout la lettre qui porte le nom du pere Felix? Je lui répondis que je n'avois rien lu de pareil; & en effet, pour ne pas augmenter mes inquiétudes de conſcience, je lis

peu de ce qu'écrivent les ariſtocrates : mais je lui ajoutai que tous les ouvrages dont elle vouloit parler, ne contenoient ſans doute que de pures calomnies, & que tout ce qu'on diſoit contre vous étoit faux. Faux, me répartit-elle ? Il ſeroit bien à ſouhaiter pour lui, mais il n'y paroit pas trop ; s'il y a des choſes graves dont je ne ſais que croire, il y en a d'autres qui ne ſont pas légeres, dont perſonne ne peut douter : & il a l'effronterie de ſe louer lui-même avec excès, dans un ouvrage public ; tandis qu'il y affecte de dire du mal de tout le monde, à tort & à travers ! Il eſt vrai, Madame, repris-je, qu'en général l'honnêteté défend de tant parler de ſoi, & que, ſelon l'écriture, CELUI QUI S'ÉLEVE SERA HUMILIÉ : mais St. Paul s'eſt bien loué lui-même ; pourquoi M. notre évêque n'auroit-il pu le faire également ? Eh ! de qui parlez-vous, me répliqua-t-elle ? St. Paul étoit un, & le pere Sermet eſt un autre. Nous ignorons toutes les raiſons que pouvoit avoir St. Paul ; mais nous ſavons qu'il n'en avoit que de bonnes : au lieu que le pere Sermet n'a eu d'autres motifs que cette petite vanité, cette ſotte eſtime de lui-même qu'on lui a toujours réprochées.

M. d'Alethe, qui avoit juſque là gardé le ſilence, & qui s'étoit contenté de ſourire quelquefois, prit alors la parole, & me dit : Vous ſavez, M. le curé, que l'Eſprit Saint & la ſimple raiſon nous défendent en général de faire notre propre éloge ; il n'y a que des cas rares où nous le puiſſions décemment ; il faut qu'il y ait néceſſité ; les honnêtes païens eux-mêmes obſervoient cette regle. Mais, dis-je alors, M. l'évêque étoit préciſément dans le cas où la néceſſité excuſe. Puiſqu'on eſt maintenant ſi prévenu, ſi fort monté contre lui,

il avoit beſoin de faire ſon apologie. Très-grand beſoin, dit auſſitôt la Dame : il falloit donc qu'il la fît, qu'il ſe juſtifiât ſur les imputations qu'on lui a faites ſur des objets eſſentiels. Mais ſans doute il n'a pas cru poſſible cette juſtification; il a trouvé plus facile de parler de ce qu'il a fait ou paru faire de bien, & de s'attribuer toujours les motifs les plus louables du monde. L'en croie qui voudra; pour moi, je ſuis ſûre qu'il eſt un vrai menteur; & pour le convaincre, je n'aurois beſoin que de ſon INSTRUCTION paſtorale. Je l'ai lue avec un peu d'attention, & j'y ai apperçu je ne ſais combien de menſonges.

Cela ſeroit bien fort, répondis-je, qu'il eût menti dans un ouvrage prêché en forme de ſermon, & deſtiné d'avance à devenir public par l'impreſſion pour inſtruire le peuple. Ne l'eût-il fait ſciemment qu'une ſeule fois, cela ſeroit inexcuſable : mais vous l'aurez lu ſans doute avec trop de prévention contre l'auteur; & tout ce que vous aurez cru trouver de faux, vous l'aurez pris pour menſonge. Cependant vous ne pouvez ignorer qu'on peut ſe tromper ſans mentir : on ne ment que lorſque l'on contredit une vérité connue. Je ſais ce principe, me dit-elle, & c'eſt auſſi dans ce ſens que j'ai remarqué pluſieurs menſonges dans la dite prétendue INSTRUCTION. Là-deſſus, elle ſort de ſon manchon une aſſez grande feuille de papier, & y regardant de temps en temps, elle continue ainſi :

Il nous dit que dans le nouvel ordre de choſes, « il n'y a pas un dogme d'aboli, pas même une » cérémonie (1) » : & dès ſon entrée dans l'épiſcopat, dans ſon ſacre même, il a vu ſupprimer

(1) Pag. 16.

ce qui regarde le mandat apoſtolique ; & il a été contraint à prononcer un nouveau ſerment, que de meilleurs Théologiens que lui regardent comme très-contraire à pluſieurs dogmes.

Il dit que « les évêques ont convenu que la » nouvelle conſtitution n'avoit beſoin que de leur » ſuffrage (1) » : & je vis encore hier dans un ouvrage nouveau, des preuves évidentes que les évêques ne ſont jamais convenus de rien de pareil ni d'approchant (*a*).

Il veut nous faire croire (2) que l'aſſemblée nationale n'a rien négligé pour conſerver les évêques dans leur poſte ; & il ſait qu'à l'égard d'une cinquantaine d'entr'eux, du nombre deſquels ſont les évêques de Lombez, de Rieux, de Mirepoix, de Lavaur, de Montauban, elle n'a fait que ſupprimer leurs ſieges, ſans les prévenir ni leur faire la moindre propoſition. A l'égard de tous les autres, elle n'a pas voulu ſe contenter du ſerment qu'ils offroient ſur tout ce qui regarde le temporel, quoique ce ſerment dût bien ſuffire pour s'aſſurer de leur fidélité à toutes les lois civiles : elle s'eſt obſtinée à en exiger un auquel elle ſavoit que leur conſcience & leurs principes répugnoient abſolument.

Il dit que ni lui ni les autres Conſtitutionnels n'ont ſupprimé aucun précepte (3) ; & au grand ſcandale de tout le monde, il fait indiſtinctement chaque mois, ou même plus ſouvent, la plus auguſte, la plus importante des cérémonies, l'Ordination, que l'Egliſe a depuis tant de ſiecles

---

(*a*) Madame la Comteſſe veut apparemment parler de la *Réponſe* victorieuſe à la lettre de M. Lacoſte, où ce qu'elle dit eſt en effet démontré, *pag.* 12 *& ſuiv.*

(1) Pag. 12. —— (2) Pag. 16. —— (3). Pag. 16.

fixée à certains temps, à certains jours ; & il ne fait nulle difficulté d'y admettre des gens qui n'ont ni l'âge, ni la ſcience, ni la bonne réputation expreſſément requis par tous les ſaints canons, comme je l'ai toujours ouï dire.

Il dit qu'il n'a garde de préſumer que le Pape lui refuſe ſa communion (1). Cependant il lui a écrit depuis plus de ſix mois pour lui en demander un témoignage, & il n'en a reçu aucune réponſe. Ce motif, fût-il le ſeul, ne doit-il pas le faire au moins douter ?

Il oſe aſſurer que c'eſt Dieu même qui a inſpiré nos nouveaux légiſlateurs (2). Certainement il ne le penſe point ; & s'il étoit aſſez fanatique pour le faire, il devroit croire que puiſque ces Auguſtes inſpirés ont ſupprimé tous les monaſteres, c'étoit le diable qui l'avoit fait entrer dans le ſien.

Il veut perſuader aux religieuſes que dès-lors qu'elles ne le reconnoiſſent point, elles n'ont ni la foi, ni la charité dont St. Paul nous trace les caracteres (3). Cependant il ne peut ignorer que cette foi, cette charité ſont très-compatibles avec ce que preſcrit J. C., de regarder comme un païen & un publicain, quiconque n'écoute pas l'égliſe ; il ſait auſſi ſans doute que le même St. Paul dont il parle, ordonne de dire quelquefois anathême à certaines perſonnes.

Il a l'impudence d'avancer que la journée où le Roi fut arrêté, fait priſonnier, reconduit violemment à Paris par ſes propres ſujets, & ne vit autour de lui que des indignités & des crimes ; il avance, dis-je, que cette fameuſe journée quali-

(1) Pag. 24. — (2) Pag. 34.
(3) Pag. 32.

fiée de déſaſtreuſe par lui-même, " apprit au „ monarque combien les Français étoient dignes „ de ſon eſtime & de ſon amour „. Cette aſſertion auſſi ridicule que fauſſe, il l'accompagne au même endroit de pluſieurs autres de même eſpece, comme lorſqu'il veut faire paſſer les royaliſtes pour des ſchiſmatiques royaux, pour des perfides qui, dit-il, entouroient le Roi, le flattoient, le preſſoient, ſe proſternoient à ſes pieds, moins pour honorer ſon rang & ſa perſonne, que pour devenir les inſtrumens redoutables de ſon autorité, & participer en même-temps aux faveurs qui découloient de ſa liſte civile. Il ſuppoſe toujours à tout le monde un vil eſprit d'intérêt : tant il eſt vrai qu'on a coutume d'attribuer à autrui ſes propres vices.

Il dit que « le Roi a librement accepté l'acte „ conſtitutionnel, qui aſſure la liberté des fran- „ çais *(1)* „ : & toute l'Europe eſt perſuadée du contraire.

Que vous rapporterai-je encore, M. ? A cette liſte, Madame d'Alethe ajouta beaucoup d'autres articles, tirés la plupart des imputations que vous faites aux eccléſiaſtiques non conformiſtes, aux évêques, aux nobles, à la cour, & pour vrai dire, à tout ce qui n'eſt point de notre parti. Je crus qu'elle ne finiroit jamais. Elle chicana même ſur ce que vous dites que " St. Saturnin avoit „ transformé Toulouſe en une Jéruſalem céleſ- „ te *(2)* „ : tandis qu'il n'en avoit pu convertir que la plus petite partie des habitans, & qu'il y avoit laiſſé l'idolatrie dominante, avec toutes les ſuperſtitions & tous les vices du paganiſme. Pour interrompre la comteſſe le moins mal honnête-

(1) Pag. 24. —— (2) Mand. pag. 1.

ment poſſible, je m'adreſſai à M. le comte, qui conſervoit toujours ſon ſang froid ; & je lui demandai ce qu'il penſoit de tout ce long détail.

Vous ſavez, M. le curé, me répondit-il d'un air agréable, que je n'ai pas le bonheur de pouvoir être en tout d'accord avec Madame : mais je vous avoue que ſur les objets actuels, je penſe parfaitement comme elle. Ce que Madame vient de dire me paroît très-clair & très-fondé ; & je doute que perſonne de bonne foi le puiſſe conteſter. J'ai même encore remarqué, dans L'INSTRUCTION PASTORALE, des menſonges plus graves que ceux dont il a été fait mention ; par exemple, le pere Sermet y ſoutient que les deux bulles du ſouverain Pontife, dont toute la France eſt pleine, ne ſont pas authentiques ; & de là il conclut que le Pape a ſuffiſamment approuvé nos nouvelles lois, d'une maniere tacite, par ſon ſilence (*a*).

(*a*) Pour juger juſqu'à quel point un homme peut porter l'effronterie, il faut voir comment le R. P. s'explique là-deſſus : « Pie IV, dit-il, a gardé le ſilence, lui qui n'auroit pu le garder ſans crime, ſi la conſtitution eût renfermé une ombre » d'héréſie, & eût été tant ſoit peu oppoſée à aucun de nos » dogmes. Il l'a donc par ſon ſilence, approuvée, comme pontife, cette conſtitution ; quoique d'ailleurs, (ce que nous » ne ſoupçonnons pas, mais ce qui ſe pourroit abſolument) il » l'improuve peut-être comme homme & ſur-tout comme ſouverain. Cependant on a crié au ſchiſme, à l'intruſion, à » l'anathême, à l'excommunication ; & pour multiplier plus » aiſément les échos fanatiques de ces cris ſéditieux, on n'a » pas rougi de fabriquer & de colporter dans toute la France » de prétendues bulles qui, dépourvues de toute eſpéce d'authenticité, portent encore avec elles, pour la gloire du ſouverain pontife, l'empreinte la plus diſtincte du menſonge » & de l'impoſture ».

Cette

cette assertion est une de celles qui m'ont le plus étonné & j'ai été révolté du ton d'assurance avec lequel il ose la soutenir (1) : cela seul me rendroit croyable bien d'autres choses de sa part. Quoi ! nos cent quarante évêques, parmi lesquels il ne peut disconvenir qu'il n'y en ait au moins beaucoup de respectables & d'éclairés, ont reçu ces bulles avec respect, & ont pris soin de les faire publier dans tout leur diocese, de la meilleure maniere que les circonstances le leur ont permis ; & il vient nous dire qu'elles ont été fabriquées & colportées par des imposteurs ! il y a là de l'impudence ; & pour vous parler franchement, je ne vois ici d'autre imposteur que lui.

Des gens de son parti s'efforcerent, dans le commencement, de jeter des soupçons sur ces pieces, qui les condamnoient ; mais la notoriété des faits est depuis devenue si manifeste, qu'ils n'ont plus osé soutenir leur gageure. Tout ce qu'il y a d'instruit parmi eux ; M. Camus lui-même ; l'auteur de la feuille villageoise, Cerutti ; beaucoup d'autres écrivains, fort zélés démagogues, conviennent à présent que les deux bulles sont authentiques. Eh ! si, comme votre Pere a l'audace de le dire, le Pape approuve nos lois ; d'où vient qu'à Paris on s'est porté contre lui à des excès révoltans ? D'où vient que son mannequin y a été publiquement brûlé par la populace ? D'où vient qu'il n'a pas voulu recevoir à sa cour un de nos Ambassadeurs jurés ? D'où vient qu'il a témoigné tant d'estime pour M. l'Abbé Maury, & qu'il lui destine, dit-on, la pourpre romaine ? D'où vient que ce Souverain pontife, à qui, suivant la propre remarque du nouvel évêque, « la falsification

(1) Pag. 23.

» des Bulles & des Lettres apoſtoliques eſt ſi » odieuſe, qu'il en a fait un crime dont il s'eſt » réſervé à lui ſeul l'abſolution (1) », n'a pas déſavoué, proſcrit les deux Bulles en queſtion ? D'où vient qu'aucun de nos propagandiſtes à Rome n'a écrit la nouvelle d'un pareil déſaveu ? D'où vient qu'aucun Conſtitutionnel n'a oſé produire aucune lettre ſur ce ſujet venue de cette capitale du monde chrétien, ou de quelque autre lieu d'Italie ? Mais c'eſt trop inſiſter : la choſe eſt trop notoire. Il faut que le Pere Sermet ſoit bien imprudent, pour ne pas dire bien étourdi, d'avoir oſé la nier dans un ouvrage où il veut prouver ſa miſſion & juſtifier ſa foi : cela ſeul ſeroit en état de rendre ſuſpectes l'une & l'autre, & de le décréditer entierement lui-même.

Il y a cependant bien d'autres pareils objets à relever ; mais il ſe fait tard, il faut que Madame & moi nous nous retirions au logis. Venez nous voir demain ; &, ſi vous voulez, nous reprendrons notre converſation. Je le leur promis : ils ſortirent, & je me hâtai d'aller mettre par écrit tout ce que vous venez de lire.

AUTRE ENTRETIEN.

Le lendemain, Monſieur, peu de temps après mon dîné, je montai, ſelon ma promeſſe, au château. Je trouvai M. & Madame d'Alethe converſant, dans leur ſallon, avec un jeune prêtre de leurs parens, qui paſſe pour être d'une grande piété & pour avoir fait de bonnes études à Paris. Ils ne m'eurent pas plutôt vu, qu'en me montrant un exemplaire de votre Inſtruction paſtorale qu'ils

(1) Pag. 24.

tenoient à la main, Madame me demanda ſi j'avois ſongé à vous juſtifier des reproches ſans nombre de la veille. Je lui dis que je me repoſois ſur vous du ſoin de cette juſtification, & que j'étois aſſez content de voir que ce qui fait le principal de votre ouvrage, c'eſt-à-dire, les principes & les raiſonnemens, demeuroient en leur entier. Oh ! ne dites pas, me répondit M. d'Alethe, que les principes & les raiſonnemens faſſent le principal de la piece. Sans doute ils auroient dû le faire, vu le but de l'Auteur ; mais en comparaiſon des vaines déclamations qu'il fait, des calomnies de toute eſpece qu'il ſe permet, des éloges continuels qu'il ſe donne, c'eſt la plus petite partie ; & certes, le peu qui s'y trouve dans ce genre ne vaut pas mieux que le reſte ; à bien dire, tout eſt à faire pitié.

Oh ! répondis-je, en me récriant, cela n'eſt pas même vraiſemblable ; il témoigne qu'il n'a écrit qu'après une foule de ſavans Ecrivains, qui avoient travaillé ſur le même ſujet, & ſans doute il en a pris ce qu'ils ont dit de meilleur. Il n'y a rien de tel, dit M. le comte, que d'en venir à l'eſſai. Moi ſeule, reprit auſſitôt la Dame, je me charge de prouver que le Pere Sermet eſt un pitoyable raiſonneur.

Dans un endroit, pour prouver que les fonctionnaires publics exilés de leurs places, ont donné un aſſentiment explicite à la loi qui les deſtitue ; voici, en termes exprès, le raiſonnement qu'il fait : « Ces eccléſiaſtiques acceptent » la penſion qui leur a été réſervée ; ils en exi» gent le paiement ; ils adherent à la loi, puiſ» qu'ils en réclament l'exécution : ils conſentent » donc à leur deſtitution (1) ». C'eſt, ce me

(1) Pag. 15.

ſemble, Meſſieurs, comme ſi Cartouche avoit dit : Lorſque j'avois enlevé aux voyageurs tout leur argent, & que j'offrois de leur rendre de quoi finir leur route, ils acceptoient mes offres; ils ont donc conſenti explicitement à la violence que je leur avois d'abord faite.

Dans un autre endroit (1), le pere Sermet veut nous perſuader qu'il a été appelé à l'épiſcopat comme Aaron ; & pour réuſſir, il nous dit « qu'ayant été élu, (de la belle maniere que nous » ſavons,) il oſa ſe préſenter à l'égliſe ; qu'elle » approuva ſon choix ; & qu'elle le confirma, » par l'organe du plus ancien évêque de ce dépar- » tement » : ce qui, comme vous ſavez, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il écrivit au ſieur abbé Barthe, illuſtre enfant de la révolution, comme lui, & qui avoit été fait évêque un gros mois à peu-près auparavant : & de là le révérend pere Sermet conclut qu'il a été appelé comme Aaron. Pardonnez-moi, dis-je alors à Madame, il ajoute qu'à la priere de cet ancien évêque de notre métropole ; un prélat, que notre monarque & le Souverain Pontife avoient trouvé digne d'être placé au nombre des ſucceſſeurs des apôtres, ne balança point à lui impoſer les mains. Voilà certes, reprit-elle, un éloge bien propre à rendre recommandable le nouveau Judas, M. d'Autun : mais on peut l'appliquer à quelque évêque que ce ſoit de l'ancien régime.

Ailleurs (2), voulant nous détourner de le tenir pour excommunié, notre beau raiſonneur nous décoche ce grand trait oratoire : « Si, dans les » accès de leur délire, nos ci-devant magiſ- » trats, errans dans un royaume étranger, euſſent

(1) Pag. 4. —— (2) Pag. 17.

» jugé à propos de condamner, à une mort in-
» fame, tout citoyen qui auroit juré d'être fidelle
» à une loi qu'ils improuvent, parce qu'elle
» humilie leur orgueil; vous ſeriez-vous crus
» en droit, & auriez-vous eu l'ame aſſez atroce
» pour traîner ſur la roue vos époux, vos enfans,
» & vos anciens amis! Vous fremiſſez! eh bien!
» vous faites pis encore. Eh! pouvez-vous igno-
» rer que l'excommunication eſt dans l'ordre ſpi-
» rituel, ce que cet horrible ſupplice eſt dans l'or-
» dre civil »? Ne trouvez-vous pas, Meſſieurs, que tous les excommuniés qu'il y a jamais eu, auroient pu parler de même & faire ainſi peur à tous les imbécilles?

Ailleurs encore (1), pour nous faire accroire « que ni dans ſon origine, ni dans ſon éduca-
„ tion, rien ne peut lui inſpirer des remords
„ ni des alarmes ſur ſa vocation „; il nous dit (ce que nous ſavions aſſez pour l'avoir vu, & ſur-tout pour l'avoir entendu quelques momens), « qu'il eſt né d'une famille plébéiene, & qu'il » n'a point été élevé à la cour ». Comme ſi, au point où la révolution a amené les choſes, il n'étoit pas plus facile aux perſonnes du commun, de parvenir, par la cabale & la brigue, aux places de nouvelle mode, qu'il ne l'eſt aux nobles qui ont reçu une bonne éducation.

Il faut convenir, dit alors le jeune prêtre, à qui l'on demanda ſa façon de penſer là-deſſus, que tous ces raiſonnemens de M. l'évêque conſtitutionnel ne ſont pas d'une très-grande force. Sans avoir employé, comme lui, plus de cinquante années d'études continuelles à acquérir les con-

(1) Pag. 7 & 8.

noiſſances relatives à mon état, j'ai cru m'appercevoir qu'il étoit peu inſtruit, & qu'en général il ne raiſonne guere juſte. A proprement parler, il ne ſe met à diſcuter ſon objet qu'à la dixieme page de L'INSTRUCTION. Là ſeulement, il commence d'aborder la queſtion ; & dans les ſept ou huit grandes pages ſuivantes, il entreprend de nous convaincre que M. de Fontanges n'eſt plus évêque de Toulouſe.

Nous croyons, nous, qu'il l'eſt toujours, parce que le Souverain Pontife l'y a inſtitué, & qu'il avoit vraiment droit de le faire, comme chef de l'égliſe univerſelle. « Le Pape, dit le pere Sermet (1), n'a pu qu'approuver l'élection qui avoit été faite par le prince, au nom du peuple ». Ce pere ſe trompe manifeſtement. Suivant la doctrine expreſſe du concile de Trente, doctrine dont les Conſtitutionnels n'oſent pas encore dire qu'ils puiſſent s'écarter, « C'eſt en vertu de ſon ſiege & » comme chargé de la ſollicitude de toutes les » égliſes, que le pontife romain peut donner des » paſteurs à chaque égliſe (2) ». En effet, puiſque St. Pierre & ſes ſucceſſeurs ont reçu de J. C. la charge de paître tout ſon troupeau ſans reſtriction, ils en ont reçu par là même l'honorable charge, & par conſéquent le droit de donner des paſteurs, des chefs, aux parties du troupeau dont ils ne peuvent prendre ſoin par eux-mêmes : or inſtituer de pareils chefs eſt aſſurément quelque choſe de plus qu'une vaine cérémonie pour approuver l'élection déjà faite.

« Cette inſtitution, dit le pere Sermet (3), ne » pouvoit emporter avec elle la conceſſion d'un

(1) Pag. 13. —— (2) *Trid.* ſeſſ. 24, c. 1.
(3) Pag. 13 & 14.

» territoire : cette conceſſion en ſuppoſe la pro-
» priété ; & le Pape n'a point de droits ſur la
» France ». Mais je crois que celui qui parle ainſi ne penſe qu'au traitement pécuniaire qui lui a été fait. St. Pierre avoit établi des évêques à Antioche, à Alexandrie, dans la Bithinie, dans la Capadoce, dans le Pont, dans la Galatie, & ailleurs. Eſt-ce que cela ſuppoſe qu'il eût la propriété de toutes ces provinces ? Et St. Paul étoit-il ſucceſſeur de Minos, ſur le trône de Crete, parce qu'il avoit établi Tite évêque dans cette iſle ? « J. C. n'avoit
» pas, remarque le pere Sermet, un lieu à repo-
» ſer ſa tête ». J'en conviens ; cependant cet homme-Dieu dit à ſes apôtres : « Je vous envoie
» comme mon pere m'a envoyé....Vous me ren-
» drez témoignage à Jéruſalem, dans toute la
» Judée, dans la Samarie, juſqu'aux extrêmités
» de la terre. Toute puiſſance m'a été donnée
» dans le ciel & ſur la terre : allez donc de ma
» part dans tout le monde ; inſtruiſez tous les
» peuples : prêchez l'évangile à tous les hommes ;
» enſeignez-leur tout ce que je vous ai preſcrit ;
» & ſoyez perſuadés que je ſuis avec vous juſ-
» qu'à la conſommation des ſiecles. Celui-là ſera
» ſauvé, qui ſuivra fidellement vos leçons ; &
» celui là ſera damné, qui refuſera de vous
» croire (1) ».

L'inſtitution canonique n'a pour objet eſſentiel que des pouvoirs du même genre dont les apôtres devinrent dépoſitaires : elle ne ſuppoſe donc pas la conceſſion d'un territoire, dans le ſens matériel & groſſier que le Pere l'entend ; elle ſuppoſe

(1) Voyez la concorde des évangiles ou la vie de J. C. qui l'expoſe & l'explique.

ſeulement l'importante & glorieuſe commiſſion de prêcher, d'adminiſtrer les ſacremens, de travailler au ſalut des ames, dans une certaine contrée : Or toutes les ames appartiennent excluſivement à Dieu, & il peut en confier le ſoin à quiconque bon lui ſemble, ſans pour cela nuire aux droits temporels de perſonne. C'eſt donc à la vérité pour nous que les évêques ſont établis ; mais ce n'eſt pas par nous qu'ils deviennent nos évêques. Celui qui, comme le faiſeur de la nouvelle inſtruction (1), oſe dire le contraire, ne ſait pas réfléchir, ou veut être un vil flatteur du peuple. Les droits de la ſociété humaine ne peuvent s'étendre à des objets qui ſont entierement au-deſſus d'elle. « Pour ſe faire un maître ſur la terre, » dit Boſſuet (2), il ſuffit de le reconnoître pour » tel ; & chacun porte ce pouvoir dans ſa vo» lonté. *Mais il n'en eſt* pas de même pour ſe » faire un Chriſt, un Sauveur, un Roi céleſte, » ni pour lui donner ſes officiers ».

« *Il étoit naturel*, ajoute le Pere (3), *que* » *l'aſſemblée nationale préférât l'inſtitution cano*» *nique accordée par les métropolitains, aux*» *quels elle a toujours appartenu, à celle que* » *les Papes s'étoient excluſivement arrogée* ». Mais d'abord, il eſt clair que les métropolitains, n'étant point d'inſtitution divine, n'avoient pu recevoir que de l'égliſe le droit de donner l'inſtitution canonique ; & il eſt de notoriété publique que l'égliſe ne la leur accorde plus depuis près de trois ſiecles. En ſecond lieu, il n'étoit du tout naturel ; il étoit au contraire contre toute ſorte de regles que l'aſſemblée qui ne devoit que

(1) Pag. 13. — (2) Variat. liv. 15.
(3) Pag. 12.

mettre

mettre l'ordre dans les affaires de l'état, & qui ne pouvoit trop s'en occuper pour réuſſir, ſe mêlât des affaires de l'égliſe, ſur quoi elle n'avoit aucune autorité.

L'aſſemblée, dit encore le même Pere, *pouvoit établir la loi du ſerment: les évêques l'ont enfreinte; ils ont donc encouru la peine prononcée d'avance contre les infracteurs, c'eſt-à-dire, la déſtitution.* Quel raiſonnement ! L'aſſemblée pouvoit tout au plus faire jurer l'obéiſſance aux lois qu'elle avoit droit de faire; par conſéquent aux ſeules lois civiles, les ſeules de ſon reſſort. Un ſerment de cette eſpece étoit plus que ſuffiſant *pour s'aſſurer que les évêques ne profaneroient pas leur ſiege, en y prêchant la rebellion*, & pour prévenir les déſordres imaginaires que l'on feignoit de craindre. M. de Fontanges, tous les autres évêques & tous les dignes fonctionnaires publics du royaume ont mille fois offert, à la face du ciel & de la terre, ce ſerment de fidélité; ils ont voulu s'aſtreindre par ce lien ſacré, à ne rien faire, à ne rien entreprendre contre le nouvel ordre civil, & à ſe ſoumettre pour le temporel à toutes les nouvelles autorités. Ils ne méritoient donc aucune peine de la part de l'aſſemblée; & en euſſent-ils mérité par quelque véritable délit, la nation ne pouvoit les priver de leur place. Ce n'eſt point à elle d'infliger une ſemblable peine; ce n'eſt point à elle de déſtituer les miniſtres du ſanctuaire, de les ſuſpendre de leurs fonctions, de leur ôter des droits ſpirituels qu'ils ne tiennent que de l'égliſe. Les anciens perſécuteurs eux-mêmes n'oſerent aller juſques là. Lorſqu'ils vouloient ſe défaire d'un évêque, ils lui ſuppoſoient quelque crime, & en pourſuivoient la condamnation dans un concile. Eh ! que diroit-on ſi la

puiſſance ſpirituelle, ſous prétexte de punir quelque péché, forçoit ſeulement un citoyen à ſubir des peines corporelles, ou venoit à le priver de ſes biens temporels ? Et l'aſſemblée, ſurpaſſant de beaucoup tous les anciens tyrans, a d'un ſeul coup, par un attentat inoui pendant nos dix-huit ſiecles, privé de ſes titres, chaſſé, banni toute la milice eccléſiaſtique du royaume !

« *Il étoit naturel*, dit encore notre habile raiſonneur, *que la nation, jalouſe d'avoir des paſteurs dignes de ſa confiance, rendît au peuple le droit des élections qu'il avoit exercé pendant les premiers ſiecles de l'égliſe, & qui n'a jamais ceſſé de lui appartenir* (1). On ne peut parler ainſi de bonne foi. On a démontré dans cent ouvrages, comme le dit fort bien l'auteur de ce petit écrit (2), que le droit d'élire les paſteurs n'a jamais pu être un droit naturel ni divin des peuples ; qu'il a toujours appartenu eſſentiellement à l'égliſe ; qu'elle a bien pu le tranſmettre en partie, mais qu'elle n'a jamais pu le perdre ; que le peuple n'a jamais concouru à l'élection de ſes paſteurs, en qualité de peuple, mais ſeulement comme formant l'aſſemblée des fidelles ; que ce n'étoit point là un droit de citoyen, mais une pure conceſſion, un ſimple point de diſcipline, que des raiſons de convenance & de ſageſſe pouvoient tour à tour établir & détruire ; & qu'enfin, s'il y avoit des motifs pour en ſolliciter le rétabliſſement, ce ne pouvoit pas être ſans l'égliſe, bien moins encore contre l'égliſe : par conſéquent l'aſſemblée nationale n'a fait à cet égard qu'une uſurpation, un autre attentat ſa-

(1) Pag. 12.

(2) Il me montroit la Réponſe à la lettre de M. Lacoſte.

crilege, & que nous voyons de plus en plus devenir déſaſtreux.

Et quand elle n'auroit rien fait en cela que de légitime, d'avantageux, & de ſage; que s'enſuivroit-il pour prouver que les anciens évêques ont maintenant perdu leur place? Le pere Sermet ignore-t-il que le grand Boſſuet, auprès duquel il a raiſon de ne ſe regarder que comme un foible avorton, enſeigne expreſſément que « C'eſt » une doctrine affreuſe de faire la puiſſance des » évêques révocable à la volonté des Souve- » rains (1) ». Et n'eſt-ce pas la révoquer cette puiſſance, que d'interdire à ceux qui en ſont revêtus l'exercice de leurs paiſibles fonctions, ſous peine d'être pourſuivis comme perturbateurs du repos public? Or voilà ce qu'a fait l'aſſemblée, & c'eſt ce qui a produit un évêque de monſtrueuſe eſpece, tel que le pere Sermet.

« *Mais*, dit-il, *il y avoit des abus; & les* » *départemens demandoient qu'ils fuſſent corrigés.* Oui, ſans doute, il y en avoit, & malheureuſement trop. Mais n'y a en a-t-il pas encore aujourd'hui, & même davantage? Hélas!... Il y en aura toujours ſur la terre, parce que les hommes auront toujours ce germe funeſte de vice & de corruption que le pere Sermet témoigne ſentir en lui, & qu'il ſe félicite de n'avoir pas fait développer à la cour (2). Mais falloit-il donc pour cela toucher à tout, tout bouleverſer, tout mettre ſans-deſſus deſſous dans l'état & dans l'égliſe? Le royaume des cieux, dit J. C. (3), eſt ſemblable à un homme qui avoit ſemé du bon grain dans ſon champ; ſon ennemi vint &

(1) Hiſt. des variat. liv. 7.

(2) Pag. 7. — (3) Math. chap 14.

ſema de l'ivraie parmi le blé. Lorſque les ſerviteurs du pere de famille virent qu'elle étoit née, ils voulurent l'arracher. Toutefois ils n'oſerent l'entreprendre d'eux-mêmes ; ils commencerent par en demander la permiſſion au maître : & celui-ci, la ſageſſe même, leur répondit : Non, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez en même-temps le bon grain. Néanmoins c'eſt là juſtement ce qu'a fait l'aſſemblée.

» *Le Souverain*, dit encore ailleurs le révérend Pere (1), *peut régler cette diſcipline extérieure de l'égliſe, qui eſt eſſentiellement liée à la police des états ; qui, quoique deſtinée à édifier, peut devenir quelquefois un ſujet de ſcandale, & dont les miniſtres ou les diſciples de la religion peuvent abuſer pour troubler la tranquillité publique, & introduire l'inſubordination & l'anarchie. Le Souverain eſt l'évêque du dehors, ſuivant les expreſſions du concile de Nicée. Il peut changer ſelon l'exigeance des lieux, des temps, & des circonſtances, ce qui a été changé jadis.* Mais que d'inexactitudes, d'équivoques, & d'erreurs dans ce verbiage ! Je ne m'arrêterai pas ici, M. le curé, me dit-il en ſe tournant vers moi, à vous faire obſerver combien il ſeroit facile à un Souverain malveillant, comme il peut toujours s'en trouver, d'abuſer de ces prétendues maximes pour nuire à la religion. Je ne vous rappellerai pas non plus que pour tous les points dont il s'agit dans la controverſe actuelle ; pour la démarcation des dioceſes & des paroiſſes, pour l'établiſſement de tels & tels paſteurs, pour leur ſucceſſion au miniſtere, pour leur nombre, pour leurs qualités,

(1) Pag. 28.

&c. ; ni les apôtres, ni les hommes apoſtoliques, ni leurs ſucceſſeurs, ne crurent manquer à Céſar, parce qu'ils ne conſulterent jamais ni Hérode, ni Néron, ni Galere, ni Pertinax, ni Dioclétien. Et l'égliſe peut ſans doute réclamer aujourd'hui les droits qu'elle exerça ſous le glaive de la perſécution.

Mais je vous rapporterai volontiers un beau paſſage de Fénélon, qui nous offre contre la doctrine de votre novateur, un excellent contre-poiſon, dans des idées bien plus claires, plus ſaines, & plus juſtes. « Non, dit l'homme immortel, le » monde en ſe ſoumettant à l'égliſe n'a point ac- » quis le droit de l'aſſujettir. Les princes en deve- » nant les enfans de l'égliſe ne ſont point de- » venus ſes maîtres. Il eſt vrai que le PRINCE » PIEUX ET ZÉLÉ eſt nommé l'évêque du dehors » & le protecteur des canons ; expreſſions que » nous répétons ſans ceſſe avec joie, dans le » ſens modéré des anciens, qui s'en ſont ſervis ; » mais l'évêque du dehors ne doit jamais entre- » prendre les fonctions de celui du dedans ; il » ſe tient le glaive en main à la porte du ſanc- » tuaire, mais il prend garde de n'y entrer pas. » En même-temps qu'il protege, il obéit : il » protege les déciſions, mais il n'en fait aucune. » Voici les deux fonctions auxquelles il ſe borne : » la premiere eſt de maintenir l'égliſe en pleine » liberté, contre tous ſes ennemis du dehors ; » afin qu'elle puiſſe au-dedans, ſans aucune gêne, » prononcer, décider, corriger, abattre toute » hauteur qui s'éleve contre la ſcience de Dieu : » la ſeconde, c'eſt d'appuyer ces mêmes déci- » ſions, dès qu'elles ſont faites, ſans ſe permet- » tre jamais, ſous aucun prétexte, de les inter- » préter. Cette protection des canons ſe tourne » donc uniquement contre les ennemis de l'é-

» gliſe ; c'eſt-à-dire contre les novateurs, contre » les eſprits indociles & contagieux, contre » tous ceux qui refuſent la correction. A Dieu ne » plaiſe que le protecteur gouverne ni prévienne » jamais rien de ce que l'égliſe réglera ! Il » attend, il écoute humblement, il croit ſans » héſiter, il obéit lui-même ; il fait obéir autant » par l'autorité de ſon exemple que par la puiſ- » ſance qu'il tient dans ſes mains. Mais enfin » le protecteur de la liberté ne la diminue jamais : » ſa protection ne ſeroit plus un ſecours, mais » un joug déguiſé, s'il vouloit déterminer l'égliſe, » au lieu de ſe laiſſer déterminer par elle (1) ».

Ainſi s'explique le grand archevêque de Cambrai ; & ſi j'avois un moment à parler au pere Sermet pour réſoudre ſa difficulté, je me contenterois de lui dire : Vous prétendez que le Souverain eſt l'évêque du dehors de l'égliſe, & c'eſt ſur quoi vous vous fondez pour nous convaincre que vous n'êtes pas un intrus ; mais cela ſeul eſt capable de me perſuader que vous l'êtes : car enfin l'évêque du dehors ne peut avoir eu droit de forcer l'enceinte du ſanctuaire, pour y exercer le plus injuſte & le plus cruel deſpotiſme ſur ceux-là mêmes à qui il devoit obéiſſance. Il n'a pu y entrer pour en bannir les pontifes ſacrés qui avoient droit d'y préſider, mais dont il redoutoit le courage, la fermeté, la grandeur d'ame : il n'a pu y conduire à leur place des hommes d'une ame baſſe, rampante, intéreſſée, tels que l'on peut, avec de l'argent, faire parler & agir comme on voudra ; « des » hommes, qui ſelon le portrait qu'en a fait un

(1) Diſcours prononcé au ſacre de l'Electeur de Cologne en 1707.

grand Auteur, « regardent leur infamie comme » honorable, leur abaiſſement comme une éléva- » tion, leur ſervile obéiſſance aux plus vils tyrans » comme leur liberté, & qui prennent pour des » marques de reſpect & pour des hommages, l'iro- » nie & les inſultes de leurs dominateurs (1).

Il eſt donc manifeſte, Monſieur, que le Pere Sermet n'eſt qu'un intrus, & un intrus de la plus odieuſe eſpece qu'il y ait jamais eue dans l'égliſe. Il a beau ſe fâcher de ce nom, ſe débattre, ſe démener, pour nous dire qu'il ne l'eſt pas : dix raiſons prouvent évidemment que la note infamante d'intrus eſt pour lui caractériſtique ; & tous ceux qui compteront pour quelque choſe la religion, qui en connoîtront bien les ſimples élémens, & qui ſauront tant ſoit peu raiſonner, le regarderont toujours comme un intrus, & l'abhorreront comme tel ; ſans toutefois ceſſer de l'aimer comme leur prochain, & de demander à Dieu qu'il daigne le convertir.

Il demande (2) à ceux qui rejettent la conſtitution civile du clergé ; & l'on ſait que, grâces à Dieu, c'eſt la plus nombreuſe & la plus ſaine partie des Français ; il leur demande s'ils ont lu le *Préſervatif* contre le ſchiſme ; *l'Apologie* des décrets de l'Aſſemblée nationale, par le Pere Lalande ; & ſur-tout *l'Accord* des vrais principes de l'Egliſe, de la morale, & de la raiſon. Pluſieurs peuvent répondre, ainſi que moi, qu'ils ont lu ces écrits ; & ajouter qu'ils en ont vu de plus la doctrine ſolidement réfutée dans grand nombre d'autres ouvrages, auxquels perſonne, juſqu'à

(1) Lettre de M. Burke à un membre de l'Aſſemblée nationale, 19 Janvier 1791.

(2) Pag. 9.

préſent, n'a oſé répliquer (1). Je demanderai donc à mon tour au révérend Pere, s'il a lu, lui, ces réfutations. S'il les a lues, il eſt inexcuſable de reproduire de petites difficultés qui y ſont pulvériſées. S'il ne les a point lues, il eſt un téméraire de s'être décidé pour ſon parti ſans avoir écouté l'autre. Dans l'un & l'autre cas, il y a quelque choſe de plus ; mais je ne dois pas l'exprimer : le terme propre lui paroîtroit trop injurieux.

Il conſeille à MM. les curés & les vicaires de ſe procurer & de lire quelqu'un des trois ouvrages qu'il cite. On peut, je crois, leur donner un meilleur conſeil. Le Pere, qui a lu ces écrits, en a ſans doute extrait ce qu'ils renferment de meilleur pour ſa cauſe ; & l'on voit par l'INSTRUCTION paſtorale, que ce choix n'eſt pas même ſupportable.

Il prétend que dans ſon ſacre il a reçu de Jeſus-Chriſt lui-même une juridiction univerſelle (2). Il s'en faut donc peu qu'il ne ſe regarde comme un Pape ; & l'on dit qu'en effet il a la témérité d'accorder, & à droite & à gauche, grand nombre de diſpenſes, que les conciles & particuliers & généraux ont ſpécialement réſervées au Souverain Pontife. Et il n'a pas même reçu ſur Toulouſe la plus petite juridiction ; le ſacrilege qui a eu le

(1) Voyez entr'autres les ouvrages intitulés, *Le Préſervatif contre le ſchiſme, convaincu de graves erreurs ; La Conſtitution de l'Egliſe vengée contre les nouvelles erreurs de l'Auteur du Préſervatif contre le ſchiſme ; Les Principes de la Foi, ou Réfutation du développement de l'opinion de M. Camus ; Le Témoignage de la Raiſon & de la Foi contre la nouvelle Conſtitution ; La Réfutation de M. Mailhe*, &c. &c. &c.

(2) Pag. 4.

malheur

malheur de l'ordonner n'y en a jamais eu aucune, & n'a pu par conſéquent lui en communiquer aucune. Mais, dit-il, « *tous les évêques reçoivent* » *de Jeſus-Chriſt lui-même cette juridiction uni-* » *verſelle, lors de leur conſécration* ». C'eſt une erreur groſſiere, qu'on a cent fois réfutée (1) : eh ! il oſe la reproduire ſans ſeulement tenter de rien répondre aux preuves frappantes qu'on a données du contraire.

Il veut nous perſuader qu'il croit tout ce que l'Egliſe enſeigne. Tous les anciens hérétiques faiſoient auſſi en général les plus belles profeſſions de foi, & ne manquoient pas non plus de dire, ce qu'il a eu ſoin de répéter, qu'ils croyoient ſincerement tous les articles du Symbole. Les Calviniſtes, les Luthériens, les Zuingliens, les Anabaptiſtes, les Quakers, les Anglicans le diſent encore de nos jours ; & ils n'en ſont pas moins hérétiques. Le Pere Sermet demande quelle eſt ſon héréſie : on peut lui répondre en deux mots qu'il a juré de maintenir de tout ſon pouvoir la conſtitution prétendue civile du clergé, & qu'il nous défie (2) *de lui citer un ſeul point de cette piece qui n'ait été dicté par la plus haute ſageſſe* : il croit par conſéquent cette conſtitution bonne dans toute ſon étendue ; & l'on a démontré qu'elle eſt dans beaucoup d'endroits, hérétique, ſchiſmatique, & impie ; & le Souverain Pontife avec tous les évêques de France l'ont condamnée comme telle, & l'ont même qualifiée de RAMAS D'HÉRÉSIES.

(1) Voyez entr'autres l'ouvrage de M. l'abbé Barruel, ſur la différence entre l'Ordination & la juridiction des miniſtres des autels.

(2) Pag. 12.

J'interrompis alors l'Abbé, & je lui fis obſerver que le Pape & les évêques de France auroient abſolument pu ſe tromper, parce qu'ils ne ſont pas ſeuls l'Egliſe : mais prenant auſſitôt des mains de Madame cette Réponſe à M. Lacoſte, de laquelle je vous ai déjà parlé, il me lut avec un certain feu :

Non ſans doute, les évêques de France & le Pape ne compoſent pas ſeuls l'égliſe ; mais ils en ſont des parties conſidérables, & le reſte de l'égliſe ne peut être indifférent à ce qui les concerne. S'ils avoient tort dans les affaires préſentes ; ſi, comme il faut que les conſtitionnels le ſoutiennent, ils avoient enſemble, par un concert déteſtable, prévariqué au point de s'élever ouvertement contre la vérité, la juſtice, & la ſaine morale ; au point de faire paſſer pour des ſacrileges uſurpations, certains droits impreſcriptibles du peuple ; de condamner comme attentats intolérables, une utile & ſalutaire réforme ; de proſcrire comme profane & criminelle nouveauté, une antique & ſainte diſcipline ; d'attacher à une conſtitution ſaine & orthodoxe, les notes flétriſſantes d'hérétique, de ſchiſmatique, & d'impie ; de changer de cette ſorte, ainſi que le faiſoient autrefois les faux prophetes, le bien en mal, la vertu en vice, la lumiere en ténebres : n'en doutez pas, Monſieur, l'égliſe univerſelle, la chaſte & pure épouſe de J. C., n'eût pas ſouffert dans ſon ſein, ſans en témoigner quelque horreur, ces excès, ces déſordres, cette horrible corruption. Elle ne peut ignorer nos malheurs : ils ne ſont que trop connus partout ; ils ſe ſont fait ſentir juſques dans les climats Africains, dans les indes orientales, & dans

de vaſtes régions du nouveau monde. Le jugement ſolennel qui eſt intervenu, eſt parti, il y a déjà long-temps, du lieu le plus élevé de l'univers : la voix apoſtolique a retenti, comme dans les premiers jours de ſa formation, juſqu'aux extrémités de la terre.

Si un jugement d'un pareil éclat ne faiſoit, comme les défenſeurs de la conſtitution doivent le dire, que renverſer les notions les plus ſaines, approuver l'erreur, condamner la vérité, & porter ainſi la plus pernicieuſe atteinte au ſacré dépôt de la foi ; quels murmures, quels cris, quelles réclamations n'eût-il pas déjà provoqués dans les différentes contrées de la catholicité ? L'arche ſainte eſt un précieux tréſor qui appartient à toutes ; & toutes s'intéreſſent à ſa conſervation. Une illuſtre tribu toute entiere eſt ſpécialement conſacrée pour la défendre : tout l'épiſcopat eſt ſolidaire ; & dix-huit ſiecles paſſés nous répondant de tous les ſiecles futurs, nous ſommes certains qu'on ne le verra jamais diviſé en deux parties, dont l'une prêche & conſacre l'erreur, ſans que l'autre ſe récrie & la condamne hautement. Il y a par-tout, autour du camp d'Iſrael des ſentinelles vigilantes & courageuſes : J.C. qui les y a placées, eſt tous les jours avec elles juſqu'à la conſommation des ſiecles ; & ſi toutes avoient pu s'endormir à la fois, il les eût réveillées, leur eût ouvert les yeux ſur le danger, & inſpiré le courage néceſſaire : ce ſont là ſes promeſſes ; & elles ne peuvent qu'être infaillibles.

Revêtus donc de la force d'en-haut, les hommes de Dieu diſperſés par toute la terre, & établis pour combattre dans les combats du Seigneur, loin de ſe laiſſer effrayer par la grandeur du péril, n'en ſeroient devenus que plus ardens à le repouſſer. Ils auroient d'abord ſonné l'alarme ; tout ſe

fût ébranlé ; les premiers coups de l'ancienne tradition seroient déjà frappés ; & la divine doctrine seroit au moins en voie de rentrer dans ses droits. En quelque état que puissent se trouver les affaires de ce monde, il faut toujours que la vérité marche & que la lumiere se fasse. Selon les oracles de l'Esprit-Saint, l'église est à la fois, & le soleil de la terre, & une colonne, un fondement posé par une main toute puissante, pour soutenir la vérité, & une espece d'armée redoutable qui, toujours en bon ordre de bataille, est toujours prête à combattre ses ennemis tant du dedans que du dehors, & peut toujours compter sur la victoire.

Voilà pourquoi, Monsieur, ce principe de St. Augustin, principe connu & généralement admis par tous les théologiens, que rien de ce qui est contre la foi ou contre la bonne vie, l'église de Dieu ne l'approuve, ni ne le fait, ni ne le passe sous silence (1). Voilà pourquoi le même saint docteur, voyant que l'hérésie de Pélage avoit été condamnée par l'église d'Afrique & par le siege apostolique, s'écrioit d'un air triomphant ; « Les „ rescrits de Rome sont venus ; LA CAUSE „ EST TERMINÉE ; que toute erreur finisse ! „ [2] „ Eh ! où en serions-nous, Monsieur, si toutes les fois qu'il s'éleve quelque part une dispute, & qu'il est nécessaire de savoir à quoi s'en tenir & de quel côté se ranger, il falloit pour l'apprendre, que nous eussions entendu l'église universelle prononcer d'une maniere expresse ?

(1) Ecclesia Dei quæ sunt contra fidem vel bonam vitam, nec approbat, nec tacet, nec facit. *Epist. ad Jan.* 55.

(2) Iam de hâc causâ duo concilia (Africana, Millevitanum scilicet ac Carthaginense) missa sunt ad sedem apostolicam ; inde etiam rescripta venerunt. Causa finita est : utinam aliquando finiatur error ! *Serm.* 131. c. 10.

Faudroit-il donc à chaque fois mettre en mouvement tout l'univers & aſſembler, à grands frais & après mille préliminaires, un concile écuménique ? Aimeriez-vous mieux vous mettre en marche vous-même, & aller, en pieux pelérin, parcourir tous les ſieges de la catholicité, dans le deſſein d'expoſer à chaque évêque les raiſons pour & contre, de recueillir ſa voix, & de compter enſuite tous les ſuffrages ? Ou bien exigeriez-vous ſeulement que chacun de ces évêques, diſperſés en tant de lieux différens, eût examiné la controverſe, qu'il l'eût jugée, qu'il eût prononcé publiquement, & que toutes les Lettres paſtorales, tous les Mandemens vous fuſſent parvenus en nature ou par extrait ? Mais, bon Dieu ! ſi ces Lettres condamnoient les conſtitutionnels, comme elles le feroient ſans doute, de combien ne nieroient-ils pas l'authenticité d'abord, & la légitimité enſuite, comme ils ont fait à l'égard des Brefs du Pape? Eh ! quand pourrions-nous enfin être d'accord ? quand eſt-ce que l'aimable & douce paix ſe rétabliroit parmi nous ? Quand obſerverions-nous les préceptes divins d'écouter nos paſteurs, & de leur être ſoumis, de vivre dans l'union, de n'être pas fluctuans dans la foi, d'y être au contraire fermes, inébranlables, & de n'avoir tous ſur ce divin objet que le même langage & les mêmes ſentimens ? Ah ! la pratique de tous ces beaux préceptes ſeroit abſolument impoſſible, & Jeſus-Chriſt, la Sageſſe éternelle, n'a pas ainſi organiſé ſon royaume.

Laiſſons donc, Monſieur, cette folie, & pour conclure diſons avec un grand Prélat, dont je vous invite à lire l'intéreſſant ouvrage (1) : L'égliſe

(1) Lettre paſtorale de M. l'évêque de Blois.

gallicane étoit violemment attaquée ; la sainte église romaine, la mere, la nourrice, la maîtresse de toutes les églises, selon le langage des Peres & de toute l'antiquité, est venue à son secours ; elle a porté un jugement solennel pour confirmer la foi & les maximes saintes. Tous nos évêques ont reconnu que Pierre avoit parlé par la bouche de Pie VI, & se sont soumis en dignes enfans, respectueux & dociles. Cette grande action s'est passée en présence de la catholicité, qui s'est tue : la catholicité a donc consenti & approuvé. Si ce silence n'étoit point une proclamation de la même foi, il seroit une prévarication, une apostasie, un crime dont la catholicité n'est pas capable. Le consentement universel, & le principe d'unité se manifestent de différentes manieres. Si l'église se réunit solennellement à Nicée pour frapper Arius & les ennemis du Verbe : les successeurs de Pierre ont suffi dans l'affaire de la Pâque, des Rebaptisans, des Denis d'Alexandrie, des Donatistes, & de mille autres. Pour condamner Novatien, Paul de Samosate, & tous leurs adhérens ; quelques évêques particuliers suffirent, parce que leur suffrage devint celui de l'église, par la sanction du chef & par l'accession tacite de leurs collegues. Que d'héréſies n'ont pas été de la sorte étouffées dans tous les siecles ! St. Augustin observe avec raison (1), que presque toutes peuvent l'être de même.

Dernier article de la Lettre de M. Jaimonſlor.

Voilà, Monsieur, ce que me lut le jeune prêtre : il paroissoit avoir encore à dire bien des choses sur votre INSTRUCTION pastorale : mais

(1) Lib. 4, ad Bonif.

M. & Madame d'Alethe, quoique enchantés de l'entendre, l'interrompirent, de crainte qu'il ne ſe fatiguât en s'étendant davantage ſur un objet qui, dirent-ils, n'en vaut pas fort la peine. Le temps s'étoit mis un peu au beau : on propoſa une partie de promenade ; mais je m'en défendis, & je vins travailler à votre commiſſion. Jugez par là de mon zele à vous obéir, & de tous les ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être un des plus humbles & des plus fidelles collaborateurs de mon évêque.

JAIMONSLOR curé.

POST-SCRIPTUM.

Quoique ma lettre ne ſoit déjà que trop longue, je dois y ajouter une obſervation, qui me paroît importante. Au moment où j'allois ſortir du château, Madame d'Alethe me fit prendre l'ouvrage dont on m'avoit déjà lu quelques pages, qui eſt intitulé : *Réponſe à la Lettre de M. Lacoſte, vicaire conſtitutionnel, &c.* Comme l'on ne manquera pas de m'en faire rendre compte, il m'a bien fallu le lire. J'y ai trouvé des choſes un peu fortes contre nous : & en vérité, ſi la conſtitution étoit moins ſévere, & les électeurs moins expéditifs à nommer aux cures cenſées vacantes, je ſerois tenté de rétracter mon ſerment. Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien, pour me tranquilli-

ſer, réfuter cet écrit, s'il vous eſt poſſible ; & joindre votre réfutation à la réponſe que vous ne manquerez pas de faire aux objections de tout genre que vous trouverez ici contre votre ſuperbe INSTRUCTION.

CONCLUSION DE L'ÉDITEUR

A Monſieur l'Évêque Conſtitutionnel.

Mon Pere, je ne puis m'empêcher à la fin de cet écrit de vous adreſſer un diſcours grave, & qu'il ne tient qu'à vous de vous rendre ſalutaire. Daignez l'entendre. Je ne ſuis point un de ces vains déclamateurs qui ne méritent que du mépris ; je ne ſais ce que c'eſt que d'employer la parole ſainte d'une maniere hypocrite ; je croirois proſtituer un des dons les plus ſacrés de Dieu, & me charger à ſes yeux d'un ſacrilege.

J'ai eu long-temps pour vous une véritable eſtime : long-temps je me ſuis fait un devoir particulier de repouſſer la médiſance dont vous étiez l'objet ; je me ſuis empreſſé d'y ſubſtituer votre éloge, & j'ai craint mille fois que mon eſprit ne vînt à voir l'iniquité dans la maiſon du juſte. Cette crainte, je ne l'ai plus à votre égard. Suis je coupable, mon Pere ? Jugez-moi vous-même : mais apprenez d'abord que je l'ai ſeulement perdue lorſque votre conduite paſſée a, malgré moi, retenti de toutes parts à mes oreilles ; lorſque, malgré votre état, votre habit, vos engagemens, vos vœux ſolennels, vous vous êtes prodigué, & de nuit & de jour, dans des aſſemblées plus que profanes ; lorſque vous avez oublié la ſainteté du miniſtere auquel vous étiez conſacré ; &

que

que couvrant de honte le long exercice même que vous en aviez déjà fait, vous avez publiquement tenu des discours insensés & pernicieux; lorsque vous avez dans ces cantons levé contre l'église l'étendard de la révolte; & qu'enfin vous vous êtes notoirement associé à ces Acace, à ces Majorin, à ces Donat, à tous ces anciens schismatiques dont les noms sont devenus dans toute la catholicité odieux & déteſtables. Il m'eſt expreſſément enjoint de condamner ces hommes infames; peut-il m'être permis de vous abſoudre vous, qui leur reſſemblez tant; vous, qui comme eux n'avez pas craint de déchirer cruellement le ſein de l'égliſe notre mere?

Oui, comme eux vous êtes un ſchiſmatique & un intrus; vous ne ſauriez vous laver de cette tache, je vous défie & tout votre conſeil, de répondre aux preuves évidentes qui vous accuſent. Mais je vais plus loin encore, je ſoutiens qu'il n'y a pas même en vous l'ombre de bonne foi. Non, mon Pere, cette ombre toute vaine qu'elle eſt, ne peut ſe trouver ſans des motifs raiſonnables, ou tout au moins plauſibles & ſpécieux; & vous n'en avez pas de pareils; vous ne regardez pas vous-même vos titres comme ſolides. Sans avoir un jugement profond, il vous eſt trop aiſé d'en ſentir la foibleſſe.

Eh! ſi vous ne la ſentiez pas depuis long-temps, auriez-vous, ſous les prétextes les plus frivoles différé, autant que vous l'avez fait, à produire ces titres & à les faire connoître? Tout, juſqu'à votre propre intérêt, vous faiſoit un devoir de nous les manifeſter; & s'il vous falloit des occaſions; vous ont-elles manqué? Vous en avez eues des plus preſſantes: M. de Fontanges avoit publiquement écrit contre votre intruſion:

ſa lettre exigeoit de votre part une réponſe publique ; cette lettre ſi noble, ſi touchante, ſi pleine de dignité, ſi remplie du ton apoſtolique ; ah ! combien elle differe de la vôtre ! il me ſemble y remarquer la même difference qu'entre un paſteur zelé qui prend ſoin de ſes brebis, & un loup affamé qui les déchire. Et cependant vous n'oſâtes y répondre : vous ſentiez donc qu'il vous étoit impoſſible de le faire ; & ces théologiens que vous dites ne vous être pas étrangers ne purent rien vous fournir de bon, ni même de ſpécieux pour vous défendre. Ce n'eſt qu'après plus de ſix mois de préparation, que vous vous haſardez enfin à exhiber vos preuves. Mais que valent-elles ?.... On les a vues. Vous avez beau crier que vous avez conſulté la loi & les prophetes ; vous ne l'avez point fait. Votre long ſilence d'abord, & vos menſonges enſuite, vos calomnies, vos raiſonnemens, votre inſtruction paſtorale d'un bout à l'autre, & toute votre conduite, me perſuadent que vous vous êtes déterminé au haſard, ou que vous n'avez conſulté d'autre loi, d'autres prophetes que l'ambition, la vanité, le vil eſprit d'intérêt.

Pour vous couvrir d'un maſque de zele, vous avez oſé dire que *peut-être ſans vous & vos ſemblables, la religion catholique eût été bannie loin de la France.* Mais y avez-vous bien penſé ? Quoi ! ſi tous les miniſtres des ſaints autels, après s'être laiſſés dépouiller de leurs biens temporels ſans plaintes ni murmures, euſſent vigoureuſement défendu l'intégrité de la foi & les antiques droits de l'égliſe ; ſi pour le maintien de ces objets ſacrés, ils ſe fuſſent tous montrés ſupérieurs à la crainte, à l'eſpérance, aux promeſſes, aux menaces du monde ; ſi comme un mur d'airain ils

ſe fuſſent unanimement oppoſés aux invaſions ſacrileges, qu'on vouloit faire dans le ſanctuaire dont Dieu les a établis gardiens ; quoi ! dis-je, la religion catholique eût alors été bannie, ſelon vous, loin de la France ! Non, mon Pere, cette réſiſtance unanime, ce courage, cette fermeté, cette grandeur d'ame, ce zele non ſuſpect, ce ſaint dévouement de plus de cent mille hommes, de toute la tribu de Lévi, n'auroient point nui à la religion dans le royaume très chrétien : le ſpectacle impoſant de ce nouveau prodige l'y eût plutôt à jamais raffermie ; les eſprits où elle étoit le plus ébranlée, ſe fuſſent ſentis ébranlés à leur tour ; les ſcandales malheureuſement trop réels de quelques membres du clergé euſſent tous été couverts par l'éclat de la nouvelle action ; ceux qui s'efforcent de nous méſeſtimer & de nous calomnier, euſſent été contraints de nous louer & de nous admirer ; & ces athées, ces déiſtes, tous ces incrédules, qui ne croient pas à la vertu, parce qu'ils n'en ont point, euſſent été forcés d'y croire.

Voulez-vous que notre réſiſtance n'eût ſervi qu'à les aigrir, qu'à les outrer contre nous ? Qu'auroient-ils fait qui pût bannir du royaume la religion catholique ? Ils l'auroient perſécutée ? Mais n'eſt-elle donc pas à l'épreuve de la perſécution ? Elle s'eſt établie parmi nous malgré les Souverains, elle s'y ſeroit maintenue malgré eux. Faut-il vous rappeler la force toute puiſſante qui la ſoutient ? Mon pere céleſte, dit Jeſus-Chriſt, m'a donné mes brebis, je les garde, & perſonne ne peut me les ravir. Le petit nombre que le Dieu Sauveur en a eues à la Chine, y reſtent, n'ont pu être exterminées malgré les édits ſanglans, les efforts tyranniques & ſouvent

répétés des plus cruels deſpotes. L'empire romain s'occupa pendant trois ſiecles à bannir de ſon ſein la religion dont vous parlez ; & cette religion ne fit que s'accroître, & ſe rendre de plus en plus floriſſante dans l'empire romain. Toutefois cet empire étoit, je penſe, auſſi puiſſant que la France ; l'antique & majeſtueux ſénat qui dirigeoit le peuple-Roi, étoit auſſi auguſte que l'Aſſemblée nationale ; l'aigle romaine, auſſi impoſante que l'étendard bigarré des trois couleurs ; les légions impériales & prétoriennes, accoutumées à conquérir des royaumes, valent encore nos légionaires ; Néron, Domitien, Maxime n'étoient pas ſans doute moins cruels que peuvent l'être les Barnave, les Roberſpierre, les Dandré ; & peut-être le fameux Julien l'apoſtat étoit auſſi ruſé que votre Etienne-Rabaud.

Cependant on ne put alors faire perdre un pouce de terrain à la religion ; & vous voulez qu'on eût pu maintenant la bannir du royaume ! Ame puſillanime & foible, vous jugez toujours des autres d'après vous-même : abandonnez cette regle, elle vous trompe autant de fois que vous venez à l'appliquer à des hommes verrueux. Il ſe fût trouvé parmi nous, des miniſtres de Jeſus-Chriſt qu'on auroit pu tuer, mais qu'on n'auroit pu vaincre. Il y en a parmi nous, ſoyez-en ſûr, qui connoiſſent la dignité de leur état, & à qui cette connoiſſance inſpire un courage peu facile à dompter. Malgré toutes leurs imperfections, ils ſentent encore qu'ils ſont de la race de ces Saturnin, de ces Ignace, de ces Denys, de ces Etienne, dont ils honorent & envient le martyre plein de gloire. Les grils ardens, les roues, les chevalets, les bêtes féroces ne firent pas peur à leurs ancêtres : les petites chaînes que nous avons vues, ni cette

machine adoptée par la nation, pour tuer plus humainement, n'auroient pas intimidé leurs descendans ; & vous ſavez que le ſang des martyrs eſt une ſemence de chrétiens.

Eh ! comment avez-vous donc pu dire que *peut-être ſans vous & vos ſemblables, la religion catholique eût été bannie loin de la France ?* Vous croyez donc qu'une indigne lâcheté, une criminelle condeſcendance, une ſcandaleuſe apoſtaſie, un ſacrilege parjure, puiſſent être utiles au culte du Dieu fort, tout-puiſſant, fidelle, immuable, jaloux ? *Sans vous & vos ſemblables la religion eût peut-être été bannie loin de la France !* Comment cette extravagante parole a-t-elle jamais pu ſortir de votre bouche? Eh ! vous l'avez prononcée avec la plus grande réflexion, dans une circonſtance des plus ſérieuſes, lorſque, ſuivant votre propre obſervation, vous prêchiez ſur la tombe même des Apôtres & d'une foule d'intrépides Martyrs ? Eh ! comment votre auditoire, averti par la ſeule circonſtance du lieu, ne s'indigna-t-il point contre vous, & ne cria-t-il pas : Au blaſphême ? Quoi ! vous vouliez lui perſuader que *peut-être ſans vous & vos ſemblables, la religion catholique eût été bannie loin de la France ?* Rétractez, mon Pere, cette parole, qui, ſeule, vous rend abſurde ; & pour réparer l'inſigne outrage fait à l'auguſte vérité ; reconnoiſſez & publiez maintenant que ſans vous & vos ſemblables, l'Egliſe Gallicane, demeurant dans toutes ſes parties, inébranlable au milieu de la tempête & des efforts de l'enfer déchaîné, eût préſenté à l'univers, le plus grand & le plus beau des ſpectacles ; qu'elle ſe fût tout d'un coup élevée à la gloire des premiers âges ; & qu'elle auroit laiſſé à tous les ſiecles à venir le plus ſalutaire, le plus noble, le plus raviſſant des exemples.

Loin donc, mon Pere, d'avoir fait quelque bien, vous avez empêché un bien immenſe, un bien dont vous ne pouvez meſurer l'étendue, ni apprécier l'importance ; & durant l'éternité, entre les mains du Dieu terrible, vous en rendrez compte ſolidairement avec vos beaux ſemblables. Et le mal que vous faites depuis, & celui qui ſe fait en votre nom, ſeront-ils oubliés dans ce compte ? Que d'actes de religion, de moyens de ſalut, de ſecours puiſſans, ſont, à cauſe de vous, ou ſupprimés ou changés en déſaſtres ! que de ſacremens rendus vains, inutiles, pernicieux ! quelle odeur de mort vous répandez de toutes parts ! que de profanations, de ſacrileges, de ſcandales, de pertes d'ames, dont vous êtes l'auteur ou le complice ! Et ! vous paroiſſez vous plaire à multiplier ces ruines éternelles : quels ſujets vous oſez admettre aux ſaints Ordres ! Pluſieurs ſont tels, que dans cet ancien régime, contre lequel vous affectez tant de crier, ils n'auroient pas été ſeulement jugés dignes d'y penſer & de s'y préparer ! & vous les diſpenſez de tout, même de ſe diſpoſer à la vertu ; &, par une déteſtable manie, vous vous hâtez de les revêtir de l'auguſte ſacerdoce de Jeſus-Chriſt ; & vous n'avez pas honte de les envoyer auſſitôt gouverner des paroiſſes, d'où vous faites chaſſer à force ouverte ces vrais miniſtres du Dieu Sauveur, ces vénérables paſteurs qui ont mérité la confiance & le reſpect des peuples, & que vous-même êtes forcé d'eſtimer : & vous regretez de ne pouvoir faire un plus grand nombre de ces odieux & lamentables remplacemens ; & cette autre parole infame eſt ſortie de votre bouche : *Donnez-moi ſeulement des hommes, & je vous ferai des prêtres.* Oh ciel ! oh honte ! oh abomination !

Vous vous appliquez donc, mon Pere, à dégrader, autant qu'il eſt en vous, ce qu'il y a de plus grand & de plus ſaint dans tout le chriſtianiſme ! vous voulez donc avilir aux yeux des peuples le glorieux ſacerdoce du Pontife éternel ! vous voulez donc faire blaſphemer le nom de Dieu, & enlever du cœur des fidelles le reſpect pour la divine religion ! Et vous exigeriez encore que je cruſſe en vous quelque ſorte de bonne foi ? Non, mon Pere, je ne puis pas plus y croire qu'à la bonne foi de Satan. Vous êtes ſon trop zélé miniſtre, & il doit être content de vos ſervices. Si jamais dans votre vie, vous lui avez fait quelque mal, vous le dédommagez bien maintenant avec uſure.

Mon Pere, ſi vous croyez à la religion, ou ſi, n'y croyant point à préſent, votre foi ſe réveille au moment de la mort, qui peut-être n'eſt pas loin de vous ; quels ſeront vos ſentimens ?... Je l'ignore ; mais je puis vous prédire que vous ne trouverez jamais de vrai prophete aſſez habile pour vous faire franchir ſans frayeur le paſſage terrible du temps à l'interminable éternité.

F I N.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE